



**OBSERVATOIRE DE
L'INTERIM ET DU
RECRUTEMENT**

ÉTUDE SUR LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES
SALARIES INTERIMAIRES SUITE A UN ACCIDENT DU TRAVAIL
OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE ENTRAINANT UN ARRÊT
DE TRAVAIL LONG

Rapport d'étude – V3

Octobre 2017

Rédacteurs : Elise CROVELLA, Romain SEIGNEUR, Béatrice
MINET, Carole BEAUGENDRE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. OBJECTIFS DE L'ETUDE, METHODE ADOPTEE ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ETUDIEE.....	4
1.1. L'EMPLOI INTERIMAIRE : UNE EXPOSITION PARTICULIERE AUX RISQUES PROFESSIONNELS.....	4
1.2. LA METHODE ADOPTEE : UNE COMPLEMENTARITE ENTRE ANALYSES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES	4
1.3. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DE REFERENCE.....	5
2. LA SITUATION DES INTERIMAIRES AVANT ET APRES AT/MP ET LES DETERMINANTS DE CES EVOLUTIONS	7
2.1. LA SITUATION DES INTERIMAIRES AVANT ET APRES UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE : QUELLES EVOLUTIONS ?.....	7
2.1.1. <i>Quelle était la situation d'emploi des intérimaires avant leur accident ?.....</i>	<i>7</i>
2.1.2. <i>Et aujourd'hui ? Une place toujours importante de l'intérim</i>	<i>8</i>
2.1.3. <i>Des durées de retour à l'emploi très variables.....</i>	<i>8</i>
2.1.4. <i>Des situations de chômage et d'inactivité qui s'expliquent notamment par des problèmes de santé persistants.....</i>	<i>9</i>
2.1.5. <i>Un quart des victimes d'AT/MP est reconnu travailleur handicapé et 14% ont une IPP</i>	<i>10</i>
2.2. LES DETERMINANTS DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES	11
2.2.1. <i>Un impact majeur du délai de retour à l'emploi sur la situation actuelle.....</i>	<i>11</i>
2.2.2. <i>Une gravité des séquelles déterminante dans le retour à l'emploi.....</i>	<i>12</i>
2.2.3. <i>Des situations comparables quel que soit l'année de fin d'indemnisation.....</i>	<i>13</i>
2.2.4. <i>Des trajectoires qui varient en fonction des difficultés rencontrées.....</i>	<i>14</i>
2.2.5. <i>Une situation moins favorable pour les travailleurs handicapés et les individus en IPP</i>	<i>15</i>
2.2.6. <i>Des situations plus favorables pour les moins de 35 ans et très défavorables pour les plus de 55 ans.....</i>	<i>16</i>
3. LES EVOLUTIONS DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE SUITE A UN AT/MP.....	17
3.1. UN RETOUR A L'EMPLOI SANS BOULEVERSEMENT MAJEUR	17
3.1.1. <i>Des évolutions limitées de catégorie sociale et de secteur d'activité.....</i>	<i>17</i>
3.1.2. <i>Des changements de situations peu marqués pour les personnes toujours intérimaires</i>	<i>18</i>

3.1.3.	<i>Des changements de situations moins fréquents lorsque le retour à l'emploi est rapide</i>	19
3.1.4.	<i>Focus sur les changements de situation</i>	20
3.1.5.	<i>Une intensité de travail le plus souvent inchangée</i>	21
3.2.	MAIS UNE PERCEPTION AU GLOBAL DEGRADEE VIS-A-VIS DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE	22
4.	LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT MOBILISEES	24
4.1.	DES DIFFICULTES MULTIPLES ET SOUVENT PERSISTANTES	24
4.1.1.	<i>Des difficultés avant tout financières</i>	24
4.1.2.	<i>Des difficultés persistantes pour une majorité de répondants</i>	25
4.2.	UN SOUTIEN LIMITE MALGRE LES DISPOSITIFS EXISTANTS	25
4.2.1.	<i>Des dispositifs mis en œuvre par la branche qui restent peu connus</i>	25
4.2.2.	<i>Des contacts essentiellement entretenus avec les organismes en charge du versement d'indemnités</i>	26
4.2.3.	<i>Des individus régulièrement déçus des prestations dont ils ont bénéficié</i>	27
4.2.4.	<i>Des victimes qui considèrent avoir été peu soutenues par leur ETT</i>	27
4.2.5.	<i>Des besoins de soutien largement exprimés par les répondants</i>	28
5.	TYPOLOGIE DES PARCOURS D'INTERIMAIRES SUITE A UN AT/MP	29
5.1.	L'ANALYSE FACTORIELLE DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ET DE LEURS DETERMINANTS	29
5.2.	UNE TYPOLOGIE AUTOUR DE 6 CLASSES DE PARCOURS	31
6.	APPROCHE QUALITATIVE DES PARCOURS INTERIMAIRES	34
6.1.	RAPPEL DE LA DEMARCHE	34
6.2.	DE LA REPRISE DE L'INTERIM A LA RECONVERSION : UNE DIVERSITE DE PARCOURS POSSIBLES.	34
6.2.1.	<i>Les trajectoires de retour vers l'intérim : un parcours professionnel dans la continuité mais des risques de rechute à prendre en compte</i>	35
6.2.3.	<i>Les parcours de reconversion : des circonstances extérieures favorables et/ou un accompagnement par les professionnels de la branche ou du droit commun</i>	37
6.2.3.	<i>Des trajectoires professionnelles impactées par des difficultés de santé persistantes ou des difficultés à retrouver un emploi</i>	38
7.	CONCLUSION	40
8.	ANNEXE : ECHANTILLON DES 30 INTERIMAIRES INTERROGES EN ENTRETIENS QUALITATIFS	42

1. OBJECTIFS DE L'ETUDE, METHODE ADOPTEE ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ETUDIEE

1.1. L'EMPLOI INTERIMAIRE : UNE EXPOSITION PARTICULIERE AUX RISQUES PROFESSIONNELS

En 2015, le secteur du travail temporaire comptait 7 257 agences d'emploi et 547 860 ETP intérimaires¹. La population intérimaire se compose d'une majorité d'hommes (73 %), de jeunes (43 % ont moins de 30 ans) et d'ouvriers qualifiés (39 %) et non qualifiés (37 %). Les principaux secteurs de délégations sont l'industrie, la construction, la logistique et les transports. Le métier le plus fréquemment exercé par les intérimaires est celui d'ouvrier non qualifié de la manutention, tri, emballage, expédition (23 %) suivi par les ouvriers qualifiés du bâtiment (7 %).

Or, les caractéristiques de la population intérimaire et les principaux secteurs de délégation se trouvent être ceux qui sont les plus exposés aux risques professionnels (accidents du travail/AT et maladies professionnelles/MP).

En effet, comme le souligne l'IRDES², les hommes ont davantage d'accidents de travail (car globalement plus exposés, du fait de la réalité des secteurs à prédominance masculine) et les ouvriers sont plus exposés. On trouve une plus forte fréquence d'accidents et une gravité plus élevée dans les secteurs de la construction, de l'industrie et des transports.

L'indice de fréquence (IF³) des accidents du travail dans les activités des agences de travail temporaire s'élève ainsi en 2015 à 44,8 et l'indice de gravité (IG⁴) à 20,2. Ils se situent en-deçà des chiffres constatés dans le BTP (IF 61,9 / IG 34) mais au-delà de ceux de la métallurgie (IF 30,8 / IG 13).

Aussi, les conditions d'exercice de l'emploi intérimaire caractérisées par des changements réguliers d'entreprises de délégation et de missions renforcent les risques potentiels puisqu'elles demandent une adaptation constante des salariés à de nouveaux environnements de travail et règles de sécurité afférentes.

1.2. LA METHODE ADOPTEE : UNE COMPLEMENTARITE ENTRE ANALYSES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

Les partenaires sociaux de la branche de l'intérim ont souhaité disposer d'une étude sur les trajectoires professionnelles des intérimaires suite à un AT/MP afin de renforcer leurs connaissances sur ce sujet et de disposer d'éléments de compréhension sur les déterminants de ces parcours. En complément de cette étude sur les trajectoires professionnelles, une évaluation des dispositifs mis en œuvre par les acteurs de la branche a également été menée.

¹ Source : Observatoire de l'Intérim et du Recrutement, Chiffres clés du travail temporaire, édition 2016

² Source : IRDES, Impact de la survenue d'un accident du travail sur la trajectoire professionnelle, le revenu et la santé, septembre 2015.

³ Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000

⁴ Indice de gravité (IG) = (somme des taux d'incapacité permanente/heures travaillées) x 1 000 000

Le choix a été fait lors de la commande de centrer l'étude sur les **situations d'AT/MP ayant entraîné un arrêt de travail long** (30 jours consécutifs ou 85 jours continus ou discontinus sur 12 mois glissants) dont les dates de survenue de l'accident et de fin d'indemnisation sont comprises entre 2011 et 2015.

Deux principaux outils d'enquête ont été déployés pour conduire l'étude des trajectoires :

- Une **enquête par questionnaire** ayant permis de recueillir des informations sur les parcours de **2 106 intérimaires** ayant connu un accident ou une maladie entre 2011 et 2015⁵.
- La réalisation de **30 entretiens qualitatifs auprès d'intérimaires** afin de comprendre de manière plus fine et sensible le parcours de ces personnes⁶.

La méthodologie allie donc des analyses quantitatives et qualitatives pour favoriser une compréhension globale du phénomène étudié.

1.3. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DE REFERENCE

27 059 intérimaires⁷ ont connu un AT/MP ayant entraîné un arrêt de travail long⁸ entre 2011 et 2015.

	Population intérimaires (en ETP) en 2015 <i>Source : OIR</i>	Population intérimaires victimes d'AT/MP graves <i>Source : AG2R</i>
Femmes	27%	14%
Hommes	73%	86%
Moins de 25 ans	24%	7%
25 à 34 ans	34%	31%
35 à 44 ans	22%	29%
45 à 54 ans	15%	22%
55 ans et plus	5%	11%

La comparaison entre les caractéristiques de notre population de référence (27 059 individus présents dans la base AG2R) et celles de la population des intérimaires en général, permet de tirer deux principaux enseignements :

- Les victimes d'AT/MP sont à **86% des hommes**, part supérieure à celle observée dans l'intérim en général. Cette situation s'explique vraisemblablement par le fait que les hommes exercent plus fréquemment dans les secteurs les plus accidentogènes.
- Les victimes d'AT/MP sont plus âgés que la population intérimaire en générale puisque **62 % ont plus de 35 ans** (contre 42 % dans l'ensemble de la population).

⁵ Questionnaire administré par téléphone et par web entre le 12 décembre 2016 et le 16 janvier 2017.

⁶ L'enquête par questionnaire a permis de faire émerger une typologie de trajectoires professionnelles d'intérimaires ayant connu un AT/MP (6 classes identifiées). Les entretiens ont été conduits auprès d'intérimaires appartenant à chaque « idéal-type » qui compose la typologie. Leurs caractéristiques sont présentées en annexe n°1.

⁷ La taille de l'échantillon permet une précision des estimations d'environ 2 points autour de la proportion mesurée. Exemple : la mesure d'une proportion de 50% dans l'échantillon permet d'estimer une proportion réelle variant entre 48% et 52% dans la population.

⁸ Pour rappel : 30 jours consécutifs ou 85 jours continus ou discontinus sur 12 mois glissants.

	Durée d'indemnisation (en jours)
Moyenne	150
Ecart type	190
1er quartile	45
Médiane	75
3ème quartile	162

*Source : AG2R, fichier des individus indemnisés
entre 2011 et 2015 pour un arrêt long*

La durée d'indemnisation moyenne des victimes d'AT/MP de notre population s'élève à 150 jours. Toutefois, les durées sont très dispersées (écart-type très élevé) et s'étendent de 30 jours (le minimum défini pour être pris en compte dans la présente étude) à plusieurs années. Il est ainsi préférable d'utiliser une approche par les quartiles. **La médiane, qui sépare notre population en deux groupes de même taille, s'élève à 75 jours d'indemnisation.** Les 25% de victimes d'AT/MP dont les arrêts sont les plus longs ont été indemnisés pendant plus de 162 jours et les 25% pour lesquels les arrêts sont les plus courts ont été indemnisés moins de 45 jours.

Année de fin d'indemnisation	Effectifs	%
2011	4475	17%
2012	4873	18%
2013	5149	19%
2014	5875	22%
2015	6687	25%
Total général	27059	100%

*Source : AG2R, fichier des individus indemnisés
entre 2011 et 2015 pour un arrêt long*

La répartition de la population en fonction de l'année de fin d'indemnisation permet de connaître l'antériorité du retour à l'emploi de notre population⁹, donnée importante pour la structuration de l'échantillon d'enquête (afin de disposer de durées de trajectoires plus ou moins longues).

Point de méthode :

L'échantillon du questionnaire a été redressé sur les variables « Durée d'indemnisation » et « Année de fin d'indemnisation » afin d'améliorer la représentativité du point de vue de la gravité des séquelles de l'accident et de l'ancienneté du retour sur le marché du travail. En effet, l'échantillon surreprésentait les durées d'indemnisation longues¹⁰ et les accidents les plus récents¹¹. Les caractéristiques de l'échantillon sur ces deux variables sont au final les mêmes que celles exposées ci-dessus. Par ailleurs, à noter que les hommes sont légèrement sous-représentés dans notre échantillon (81% d'hommes dans l'échantillon contre 86% dans la population de référence), de même que moins de 35 ans (32% dans l'échantillon / 38% dans la population). L'ampleur de ces écarts n'a cependant pas nécessité de corriger l'échantillon obtenu.

⁹ Ces données ne doivent pas conclure à une hausse du volume d'AT/MP ayant entraîné un arrêt long au cours de la période.

¹⁰ En raison du contenu de la première base de sondage transmise qui excluait par erreur une partie de la population.

¹¹ Des quotas avaient été fixés pour l'enquête téléphonique mais l'administration web a introduit un déséquilibre à corriger.

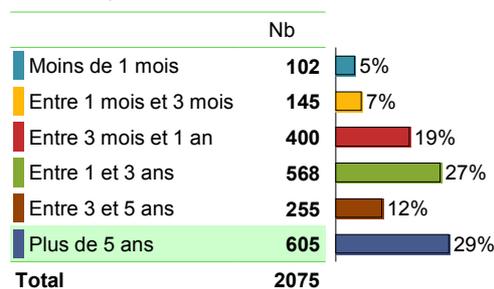
2. LA SITUATION DES INTERIMAIRES AVANT ET APRES AT/MP ET LES DETERMINANTS DE CES EVOLUTIONS

2.1. LA SITUATION DES INTERIMAIRES AVANT ET APRES UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE : QUELLES EVOLUTIONS ?

2.1.1. Quelle était la situation d'emploi des intérimaires avant leur accident ?

Depuis quand étiez-vous intérimaire lors de la survenue de votre accident ou de votre maladie ?

Taux de réponse : 99%



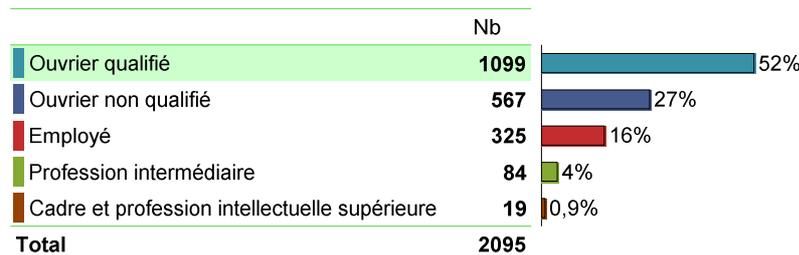
68 % des répondants étaient intérimaires depuis plus d'un an lors de la survenue de leur accident de travail ou de leur maladie professionnelle, dont 29 % qui étaient intérimaires depuis plus de 5 ans.

79 % étaient ouvriers et exerçaient dans l'**industrie** (38%), le **BTP** (31%) et le **transport/logistique** (21%).

Les ouvriers qualifiés sont plus nombreux parmi les répondants que dans la population d'intérimaires en général (52 % contre 39 %) et les intérimaires exerçant dans le secteur du BTP plus présents (31 % des répondants contre 18 % de la population globale d'intérimaire recensée en 2015).

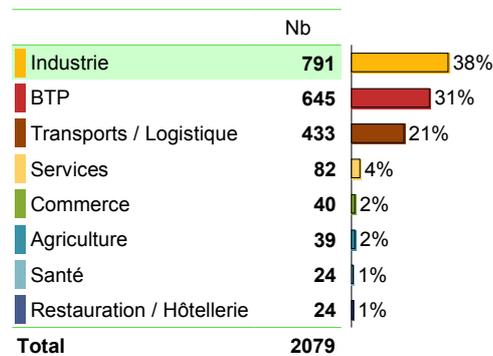
Quelle était votre principale catégorie d'emploi ?

Taux de réponse : 99%



Dans quel secteur principal réalisiez-vous vos missions ?

Taux de réponse : 99%

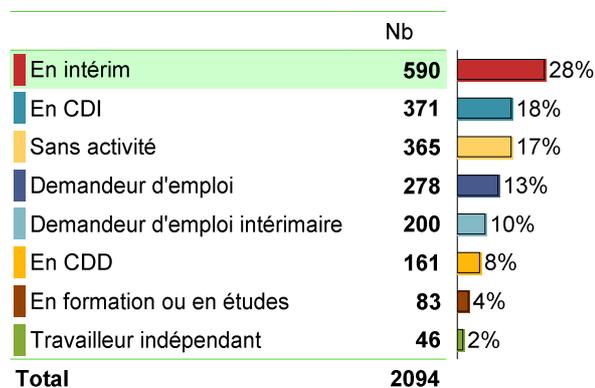


2.1.2. Et aujourd'hui ? Une place toujours importante de l'intérim

56% des enquêtés exercent actuellement un emploi (en intérim, en CDI, en CDD, travailleurs indépendants). 278 répondants (13%) sont demandeurs d'emploi et 200 (10%) sont des demandeurs d'emploi qui effectuent encore des missions d'intérim. Ainsi, au total, **38% de l'échantillon effectue aujourd'hui des missions d'intérim**. Les inactifs (personnes sans activité, en formation ou en étude) représentent quant à eux 21 % de l'échantillon. A titre de comparaison, en France métropolitaine, 28,5 % de la population de 15 à 64 ans est composée d'inactifs¹².

Actuellement, quelle est votre situation professionnelle ?

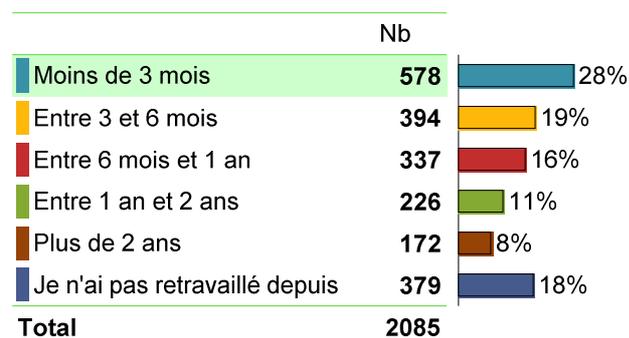
Taux de réponse : **99%**



2.1.3. Des durées de retour à l'emploi très variables

Au bout de combien de temps avez-vous retravaillé suite à votre accident ou votre maladie ?

Taux de réponse : **99%**



18% des intérimaires interrogés n'ont pas retravaillé depuis leur accident. Ces individus ne sont pas nécessairement des personnes dont la fin d'indemnisation est plus récente.

Pour les individus qui ont retravaillé après leur accident, dans la majeure partie des cas, **le retour à l'emploi se fait dans un délai relativement rapide** (57 % des personnes ayant retravaillé ont retrouvé un emploi dans les 6 mois après leur AT/MP). **Près du quart des répondants qui ont retravaillé ont toutefois mis au minimum un an avant de retrouver un emploi.**

¹² Source : Insee, enquête Emploi, 2015.

2.1.4. Des situations de chômage et d'inactivité qui s'expliquent notamment par des problèmes de santé persistants

Pour quelle raison principale n'êtes-vous pas en emploi ?

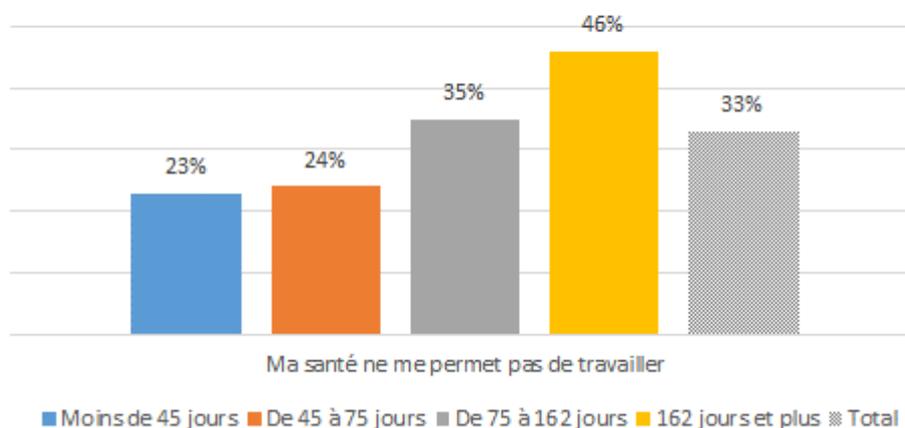
Taux de réponse : 39%

	Nb	
Non réponse	1274	61%
Je ne trouve pas de travail	370	18%
Ma santé ne me permet pas de travailler	275	13%
Autre	123	6%
Je suis à la retraite	41	2%
Je ne recherche pas de travail	22	1%
Total	2106	

Les répondants qui n'occupent pas d'emploi actuellement étaient invités à se prononcer sur la principale raison expliquant leur situation. Si la difficulté à trouver un travail est le premier motif évoqué, le tiers des répondants à cette question invoque des problématiques de santé, **13% des intérimaires interrogés ne travaillent toujours pas aujourd'hui, en raison de problèmes de santé.**

La majorité de ces derniers (61%) n'a d'ailleurs jamais pu reprendre un travail. Dans la plupart des cas (46%), il s'agit d'individus dont les durées d'indemnisation sont supérieures à 162 jours.

Problématiques de santé empêchant le retour à l'emploi selon la durée d'arrêt

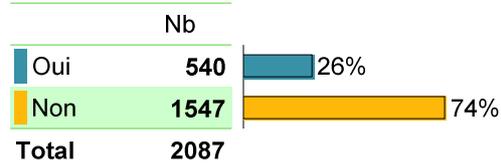


On constate que dès que la durée d'arrêt dépasse la médiane, la proportion d'individus dont la raison principale d'absence d'emploi est médicale commence à croître. Elle représente près d'un répondant concerné sur deux à partir de 162 jours d'arrêt.

2.1.5. Un quart des victimes d'AT/MP est reconnu travailleur handicapé et 14% ont une IPP

Etes-vous reconnu travailleur handicapé (RQTH) ?

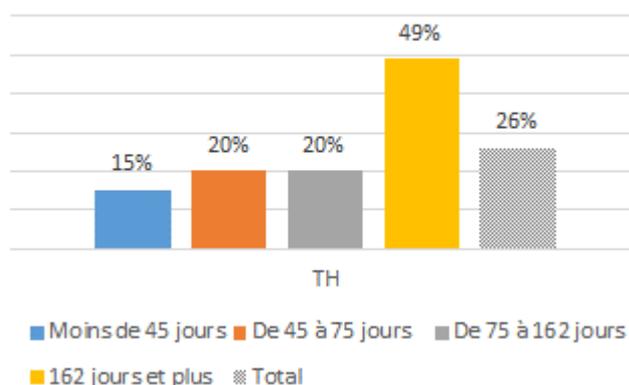
Taux de réponse : **99%**



26% des répondants déclarent bénéficier aujourd'hui de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

La part des bénéficiaires de la RQTH reste assez stable jusqu'à 162 jours d'arrêt (3^{ème} quartile), seuil à partir duquel elle devient prépondérante et concerne une victime d'AT/MP sur deux.

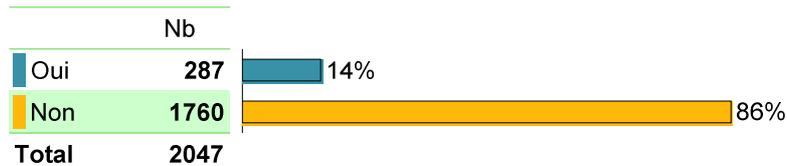
Part des TH selon la durée d'arrêt



14% des répondants sont par ailleurs atteints d'une incapacité permanente partielle (IPP) et bénéficient à ce titre d'une rente.

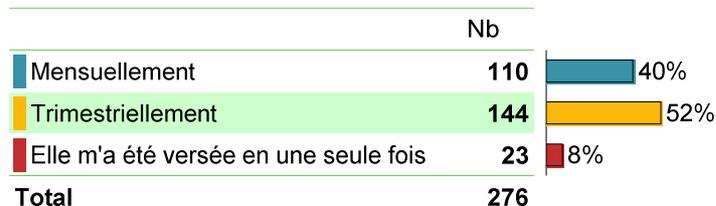
Actuellement, la sécurité sociale vous verse-t-elle une indemnité (hors indemnité journalière durant l'arrêt de travail) liée à votre accident du travail ou votre maladie professionnelle pour compenser la perte de votre salaire ?

Taux de réponse : **97%**



Cette indemnité vous est-elle versée ?

Taux de réponse : **96%**



Le mode de versement de la rente permet de déduire le taux d'IPP des répondants. Dans la majorité des cas (52%) la rente est versée trimestriellement. On en déduit que près de **7% des 2 106 répondants ont un taux d'IPP compris entre 10% et 50%**. 110 individus

perçoivent une rente mensuelle, ce qui indique que près de **6% des répondants ont une IPP d'au moins 50%**. Enfin, un faible nombre de répondants indique avoir perçu une rente sous forme de capital (IPP inférieure à 10%).

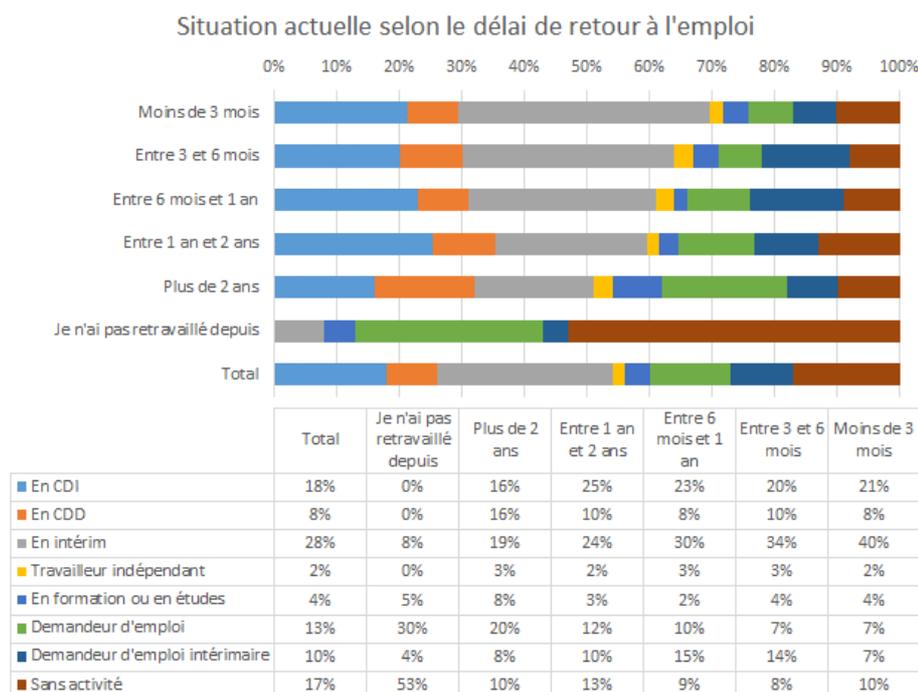
La RQTH et l'IPP sont deux variables fortement liées entre elles et très dépendantes de la durée d'indemnisation. **Les répondants dont la durée d'indemnisation est supérieure à 162 jours (3^{ème} quartile) sont 49% à déclarer bénéficiaire de la RQTH (contre 26% en moyenne) et 27% à déclarer être en IPP (contre 14% en moyenne).**

2.2. LES DETERMINANTS DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

2.2.1. Un impact majeur du délai de retour à l'emploi sur la situation actuelle

La variable influençant le plus la situation actuelle des répondants est le **délai de retour à l'emploi**¹³.

En effet, les intérimaires sont surreprésentés parmi les individus retravaillant après un délai de moins de 3 mois. Ils représentent 40% de cette catégorie contre 28% de l'échantillon.



A l'inverse, **lorsque le retour à l'emploi prend plus de 2 ans, les individus sont proportionnellement moins nombreux à retourner vers l'intérim.** Ils sont plus souvent que les autres en CDD (16% contre 8% dans l'échantillon) et en formation (8% contre 4% dans l'échantillon), ce qui laisse supposer qu'ils s'engagent dans des parcours de reconversion.

Les personnes qui n'ont pas retravaillé depuis leur accident sont quant à elle à 53% sans activité aujourd'hui (contre 23 % dans l'échantillon total). Non seulement elles n'ont pas retravaillé depuis leur AT/MP mais, dans la majorité des cas, elles ne sont pas en recherche d'emploi. Les demandeurs d'emploi représentent 30% des personnes n'ayant pas retravaillé (13% en moyenne).¹⁴.

¹³ L'identification des principaux facteurs qui influent sur la situation actuelle de la personne vis-à-vis de l'emploi a été réalisée en explorant l'ensemble de liaisons entretenues par la variable « Situation actuelle » avec les autres variables de l'enquête. Les variables présentées sont celles avec lesquelles la relation est la plus forte ou celles pour lesquelles l'hypothèse d'une relation est invalidée. Néanmoins, l'ensemble des croisements ont été réalisés. Toutes les analyses sont basées sur la réalisation des tests statistiques.

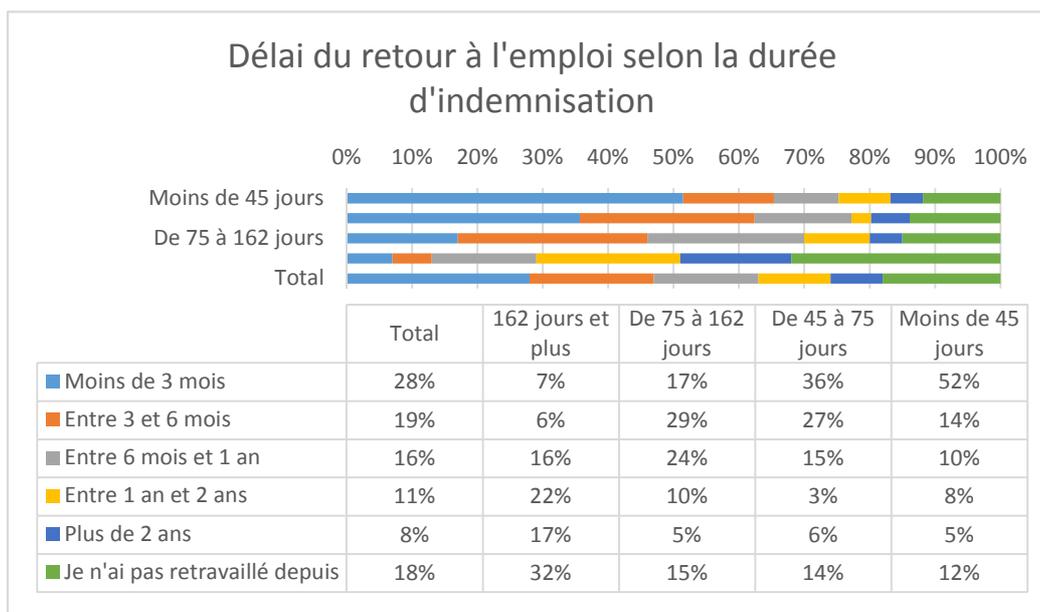
¹⁴ On notera que 8% des personnes n'ayant pas retravaillé depuis leur accident se déclarent en intérim, ce qui suppose qu'elles sont inscrites au sein d'une ou plusieurs agences sans avoir réalisé de nouvelles missions.

2.2.2. Une gravité des séquelles déterminante dans le retour à l'emploi

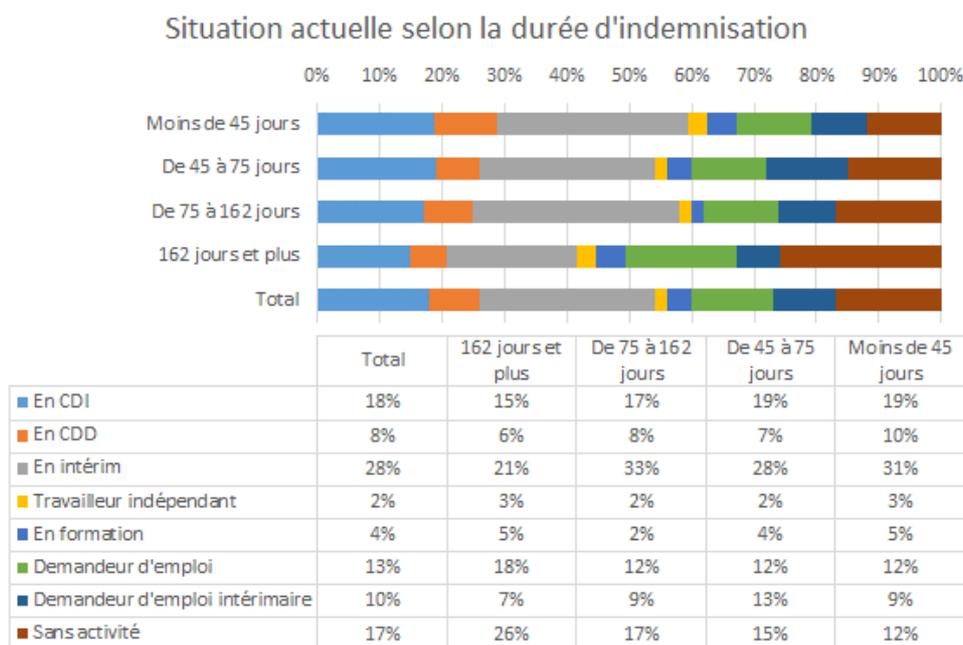
Autre facteur déterminant dans le retour à l'emploi : **la durée d'arrêt**. Plus celle-ci est longue, plus les séquelles de l'accident peuvent être considérées comme graves et plus les individus vont mettre du temps à retravailler, voire risquent de ne pas pouvoir retravailler.

Ainsi, **32% des individus qui ont connu un arrêt dont la durée est supérieure ou égale à 162 jours (3^{ème} quartile) n'ont pas retravaillé depuis leur AT/MP** contre 18% en moyenne. A l'inverse, 52% des individus qui ont connu des arrêts compris entre 30 et 45 jours retravaillent en moins de 3 mois.

Les

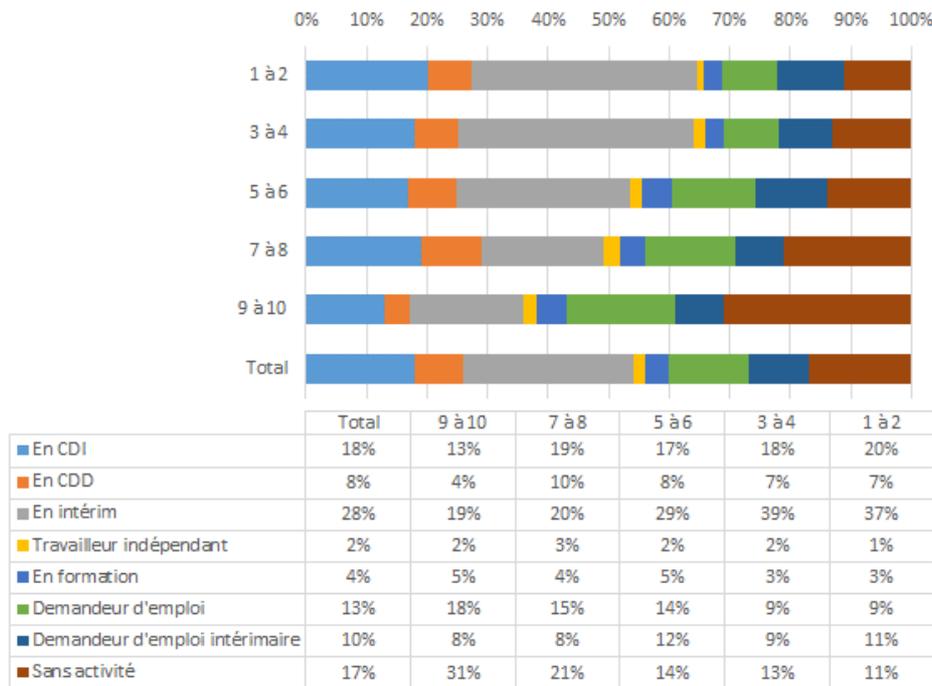


personnes sans activité au moment de l'enquête sont également davantage représentées parmi les individus qui ont connu les arrêts les plus longs (26% contre 17% en moyenne) et, à l'inverse, ils sont moins nombreux à retourner vers l'intérim.



Si la gravité des séquelles peut être appréhendée au regard de la durée d'indemnisation, le questionnaire permettait également aux enquêtés de s'exprimer sur la gravité « perçue »¹⁵. Pour cela, ils étaient invités à donner une note allant de 1 (séquelles peu graves) à 10 (séquelles très graves).

Situation actuelle selon la note de gravité des séquelles de l'accident



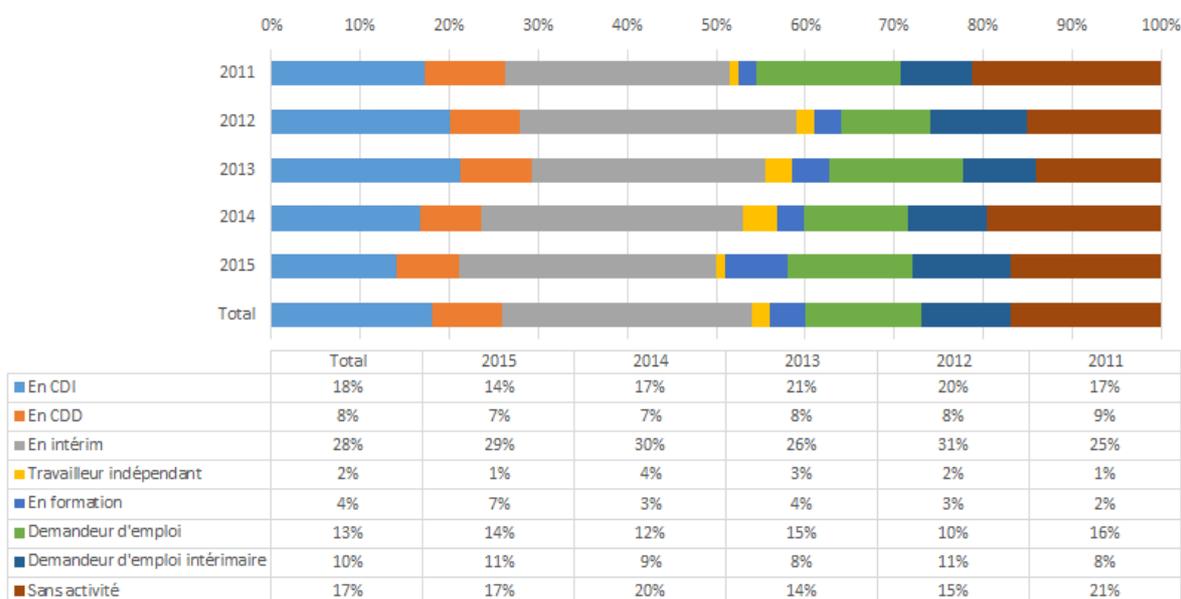
Les individus qui considèrent les séquelles de leur accident comme peu graves (notes de 1 à 4) sont beaucoup plus nombreux qu'en moyenne à retourner dans l'intérim. A l'inverse, dès lors que les séquelles sont considérées comme très graves, la situation se dégrade et la proportion d'individus sans activité augmente.

2.2.3. Des situations comparables quel que soit l'année de fin d'indemnisation

Alors que l'on pourrait supposer que selon l'antériorité de l'AT/MP la situation actuelle des personnes varie, cette variable n'est en définitive que peu structurante des trajectoires professionnelles. Pour exemple, concernant les individus qui ont connu les arrêts les plus longs (3^{ème} quartile), on constate que la situation de ceux dont la fin d'indemnisation est intervenue en 2011 ou en 2012 est aussi défavorable que celle des individus dont l'arrêt s'est achevé en 2015. **La situation de ces personnes vis-à-vis de l'emploi ne s'améliore pas avec le temps, ils restent en grande difficulté** (majorité d'inactifs et d'actifs en recherche d'emploi).

¹⁵ La gravité perçue des séquelles est très fortement liée à la durée d'arrêt : les individus qui ont connu un arrêt de moins de 45 jours (1^{er} quartile) sont 29% à attribuer une note de 1 à 2 contre 19% en moyenne. Les individus qui ont connu un arrêt de moins de 162 jours et plus (3^{ème} quartile) ont 24% à attribuer une note de 9 à 10 contre 15% en moyenne.

Situation actuelle selon l'année de fin d'indemnisation



2.2.4. Des trajectoires qui varient en fonction des difficultés rencontrées

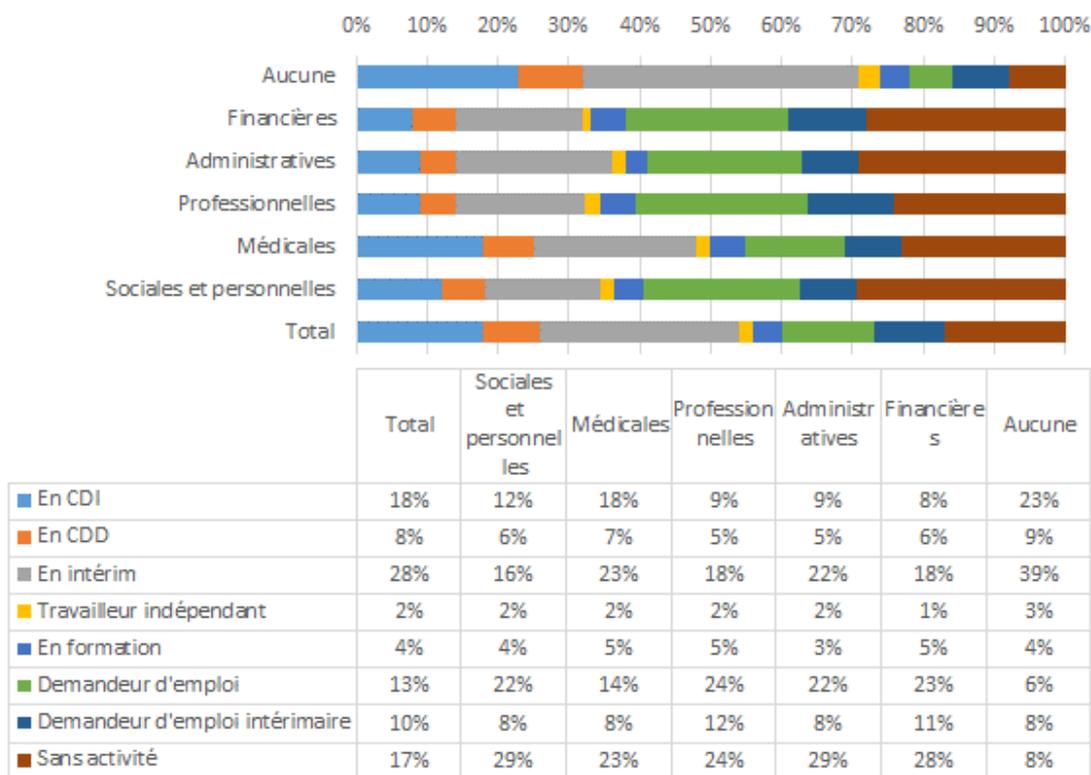
En fonction de l'intensité des difficultés rencontrées par les individus durant leur arrêt de travail, on observe des différences significatives dans leur situation professionnelle actuelle :

- Les personnes qui déclarent avoir rencontré d'importantes difficultés de santé, telles que des complications médicales, sont à 26% sans activité contre 17% en moyenne. A l'inverse, elles sont moins nombreuses à retourner vers l'intérim (20% contre 28% en moyenne).
- De la même manière, les individus qui déclarent avoir rencontré d'importantes difficultés sociales et personnelles suite à leur arrêt de travail sont pour 29% d'entre elles en situation d'inactivité contre 17% en moyenne.
- Les individus qui déclarent avoir connu d'importantes difficultés professionnelles sont plus souvent que les autres demandeurs d'emploi (20% sont demandeurs d'emploi contre 13% de demandeur d'emploi en moyenne).
- Les individus qui déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté sont plus souvent que les autres en emploi. Celles qui ont répondu « Non, pas du tout » sont notamment plus souvent en CDI que les autres.

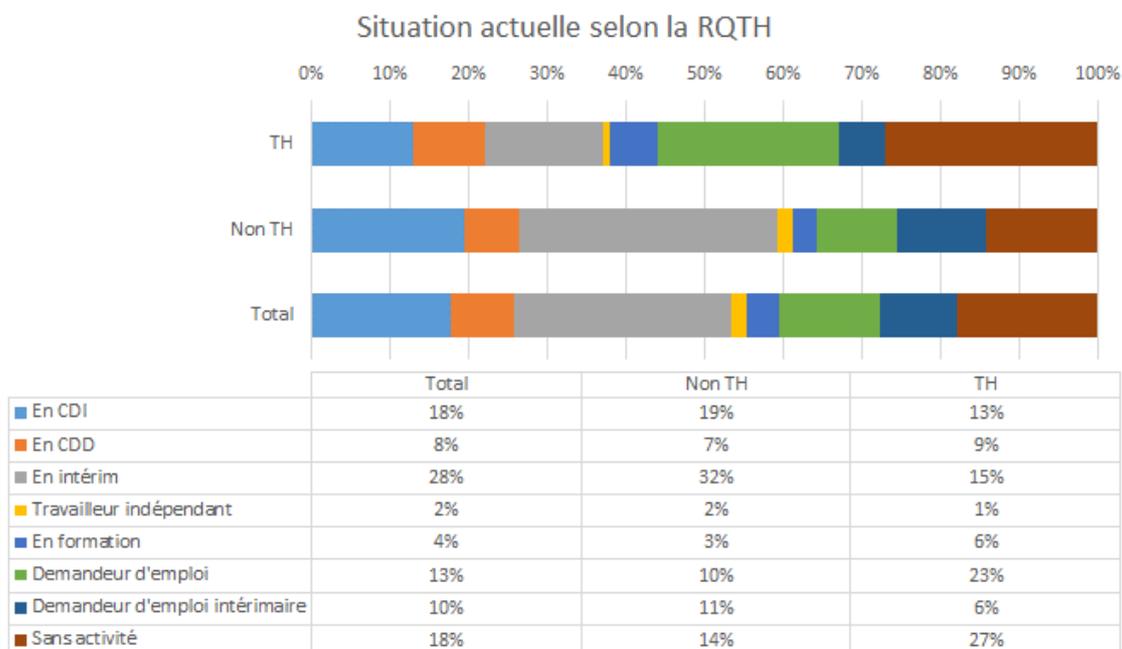
Le fait d'avoir rencontré des difficultés pendant la période d'arrêt influe donc largement sur la capacité de retour à l'emploi.

Par ailleurs, **la persistance des difficultés à ce jour constitue un facteur majeur**. En effet, les personnes qui ne rencontrent plus de difficultés actuellement sont beaucoup moins nombreuses à être sans activité (8% contre 17% en moyenne) ou en recherche d'emploi (6% contre 13% en moyenne). Elles travaillent très largement dans la branche de l'intérim (39% contre 28% en moyenne) et il est également plus fréquent qu'elles soient désormais en CDI (23% contre 18% en moyenne). A l'inverse, lorsque des difficultés sont encore évoquées, les situations des personnes sont moins favorables.

Situation actuelle selon la persistance de difficultés



2.2.5. Une situation moins favorable pour les travailleurs handicapés et les individus en IPP

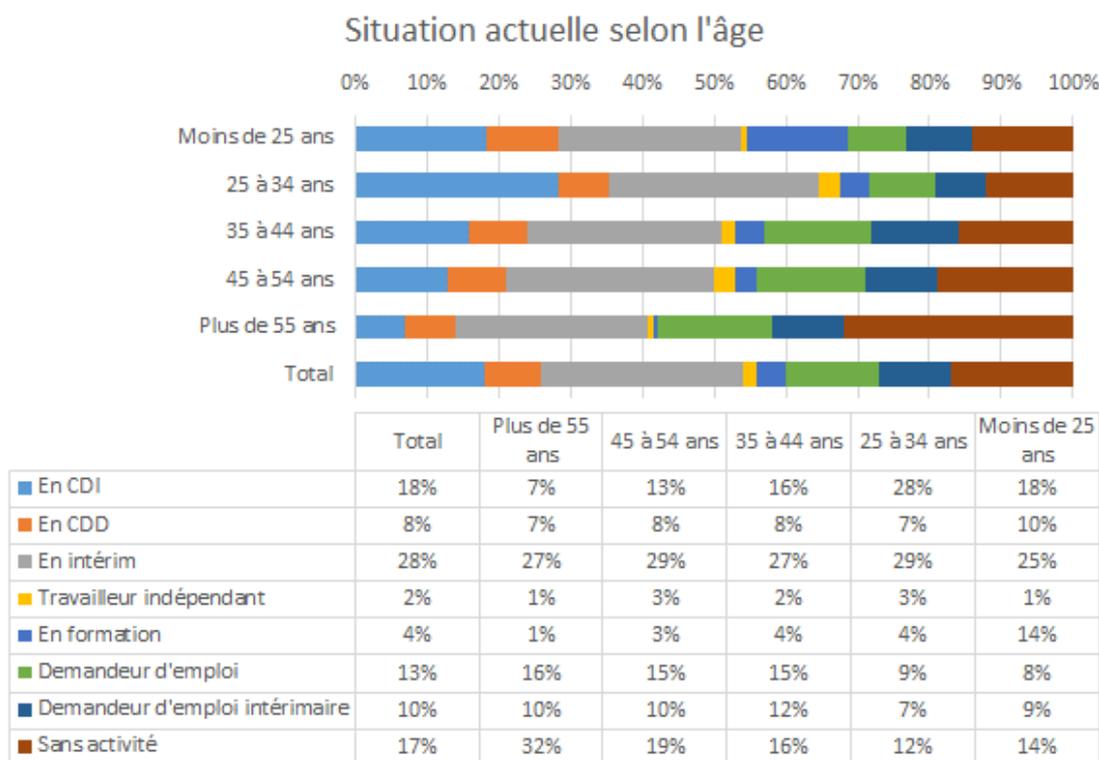


Les individus qui bénéficient d'une RQTH sont beaucoup moins nombreux à retravailler dans la branche de l'intérim suite à leur AT/MP (15% contre 28% en moyenne). A l'inverse, ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à être en situation d'inactivité (27% contre 18%

en moyenne). La situation des travailleurs handicapés vis-à-vis de l'emploi est donc beaucoup moins favorable.

La situation est similaire du point de vue de l'existence ou non d'une incapacité permanente partielle (IPP). Lorsque les individus sont frappés d'une telle incapacité, ils sont plus nombreux qu'en moyenne à être sans activité (28% contre 18% en moyenne) et moins nombreux à retourner vers l'intérim (21% contre 27%). La situation est la plus problématique pour les individus dont le versement de la rente est mensuel, c'est-à-dire dont le taux d'IPP est supérieur à 50%. La moitié d'entre eux est en situation d'inactivité.

2.2.6. Des situations plus favorables pour les moins de 35 ans et très défavorables pour les plus de 55 ans



L'âge constitue un facteur déterminant de la capacité de rebond des individus suite à leur AT/MP. Les moins de 35 ans sont moins souvent en recherche d'emploi ou en inactivité, alors que les plus de 55 ans sont beaucoup plus souvent que les autres sans activité (32% contre 17% en moyenne). Les 25-34 ans sont les plus nombreux à être désormais en CDI.

Etant donné que la population des victimes d'AT/MP se caractérise par sa moyenne d'âge plus élevée que la population des intérimaires en général (Cf. partie 1.2), cela constitue une problématique importante pour le retour à l'emploi des victimes d'AT/MP.

3. LES EVOLUTIONS DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE SUITE A UN AT/MP

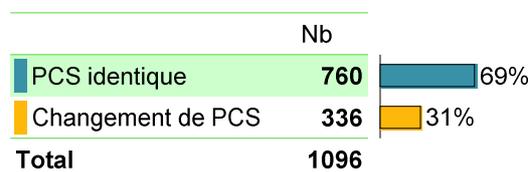
3.1. UN RETOUR A L'EMPLOI SANS BOULEVERSEMENT MAJEUR

3.1.1. Des évolutions limitées de catégorie sociale et de secteur d'activité

69% des individus en emploi occupent la même catégorie socio-professionnelle et exercent dans le même secteur d'activité qu'antérieurement à leur AT/MP.

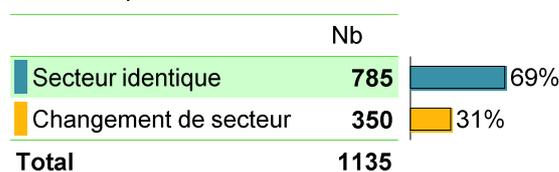
Evolution de la catégorie socio-professionnelle ?

Taux de réponse : **52%**



Evolution du secteur d'activité

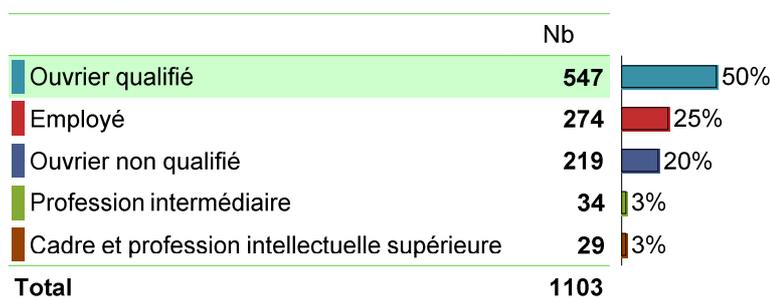
Taux de réponse : **54%**



Ils sont à 50% à être ouvriers qualifiés (part strictement identique aux situations avant AT/MP). On observe en revanche une **hausse de la part des employés** qui passe de 16% à 25% et une baisse des ouvriers non qualifiés (20 % actuellement contre 29 % antérieurement).

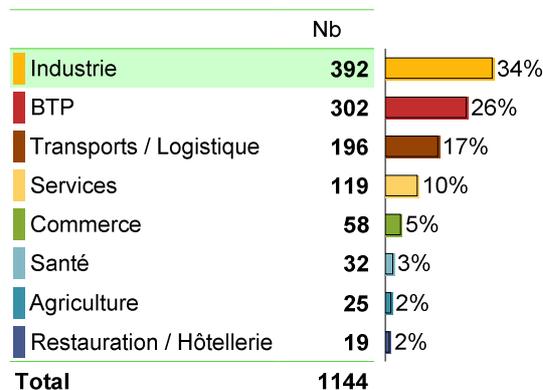
Quelle est votre catégorie d'emploi ?

Taux de réponse : **98%**



Dans quel secteur travaillez-vous actuellement ?

Taux de réponse : **98%**



Les répondants actuellement en emploi exercent toujours principalement dans trois secteurs qui regroupent 77% des emplois : l'industrie, le BTP et les transports/logistique. Néanmoins la part relative de ces secteurs décroît puisqu'ils concernaient 90% des intérimaires avant AT/MP. Les **secteurs qui progressent sont essentiellement les services (10% contre 4%) et le commerce (5% contre 1%)**.

A l'échelle des métiers, on constate également des évolutions qui restent limitées¹⁶. Les individus retrouvent des emplois très proches de ceux qui étaient les leurs au moment de leur AT/MP. Seuls les métiers de « manœuvre » et de « charpentier » disparaissent de la liste des métiers actuellement occupés. A l'inverse apparaissent les métiers d'« agent de sécurité » et de « vendeur ».

Les 20 métiers actuels les plus cités	Les 20 métiers antérieurs les plus cités
Cariste	Manutentionnaire
Chauffeur	Cariste
Maçon	Maçon
Manutentionnaire	Préparateur de commandes
Conducteur	Chauffeur
Technicien	Conducteur
Operateur	Electricien
Electricien	Operateur
Menuisier	Menuisier
Mécanicien	Coffreur
Livreur	Soudeur
Soudeur	Technicien
Monteur	Monteur
Magasinier	Mécanicien
Préparateur de commandes	Peintre
Coffreur	Manœuvre
Agent de sécurité	Magasinier
Peintre	Charpentier
Plombier	Livreur
Vendeur	Plombier

3.1.2. Des changements de situations peu marqués pour les personnes toujours intérimaires

Les individus qui ont changé de catégorie socioprofessionnelle ou de secteur sont le plus souvent des individus dont la situation contractuelle a changé, alors que **les individus qui sont restés en intérim occupent presque systématiquement la même PCS qu'antérieurement (82%) et travaillent dans le même secteur (83%).**

Changement de catégorie socioprofessionnelle selon la situation actuelle

	PCS identique	Changement de PCS	Total
En CDI	56%	44%	100%
En CDD	52%	48%	100%
En intérim	82%	18%	100%
Total	69%	31%	

¹⁶ Les enquêtés étaient invités à préciser dans des questions ouvertes leur profession actuelle et leur profession principale lors de la survenue de leur AT/MP. Afin de comparer l'évolution des métiers, une liste des 20 métiers les plus cités en réponse aux deux questions a été établie. Ces deux listes couvrent approximativement 70% des métiers cités.

Les individus qui ont le plus changé de secteur sont les travailleurs indépendants (n=46) et les personnes en CDD. On constate que les individus qui sont désormais en CDI, s'ils changent plus de secteurs qu'en moyenne, sont tout de même majoritairement restés dans leur secteur d'activité d'origine.

Evolution du secteur d'activité selon la situation actuelle

	Secteur identique	Changement de secteur	Total
En CDI	62%	38%	100%
En CDD	45%	55%	100%
En intérim	83%	17%	100%
Travailleur indépendant	37%	63%	100%
Total	69%	31%	

Le changement de PCS et le changement de secteur d'activité sont deux variables fortement liées.

La majorité (52%) des individus qui ont changé de PCS ont également changé de secteur d'activité.

Evolution du secteur d'activité selon l'évolution de la catégorie socioprofessionnelle

	Secteur identique		Changement de secteur		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
PCS identique	595	80%	145	20%	740	100%
Changement de PCS	159	48%	170	52%	328	100%
Total	754	71%	315	29%	1069	

Enfin, il est à noter que **le secteur dans lequel les salariés ont connu la plus faible mobilité sociale est le BTP** : 79% des intérimaires du secteur du BTP occupent toujours la même PCS

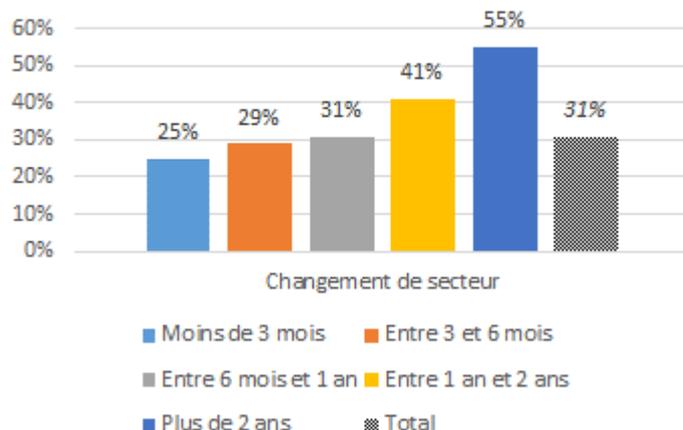
contre 69% en moyenne.

3.1.3. Des changements de situations moins fréquents lorsque le retour à l'emploi est rapide

Le temps de retour à l'emploi influe considérablement sur le changement de secteur d'activité.

Dès lors que les individus mettent plus d'un an pour retrouver un emploi, les changements de secteurs deviennent supérieurs à la moyenne. Lorsque le temps de retour à l'emploi dépasse 2 ans, la majorité des individus change de secteur.

Changement de secteur selon le temps de retour à l'emploi



3.1.4. Focus sur les changements de situation

Les tableaux ci-dessous présentent (selon la même logique qu'une table de mobilité sociale), l'évolution de la situation d'une personne en fonction de sa PCS d'origine (1^{er} tableau) et de son secteur d'origine (2^{ème} tableau).

PCS actuelle	Ouvrier non qualifié	Ouvrier qualifié	Employé	Prof. Interméd.	Cadre
PCS antérieure					
Ouvrier non qualifié	51%	26%	18%	1%	3%
Ouvrier qualifié	7%	79%	12%	1%	1%
Employé	5%	12%	78%	1%	4%
Profession intermédiaire	9%	24%	13%	54%	0%
Cadre	5%	11%	29%	5%	50%

Consignes de lecture : en ligne se trouve la PCS que la personne occupait antérieurement et, en colonne, la PCS actuellement occupée. (Exemple : 51% des ouvriers non qualifiés sont toujours ouvriers non qualifiés, 26% sont devenus ouvriers qualifiés, 18% sont devenus employés, etc.). La diagonale de ce tableau représente la part des « immobiles » (ceux dont la PCS est restée identique).

Dans la majorité des situations, les individus en emploi retrouvent la même situation suite à leur AT/MP. Les CSP les plus stables sont celles des ouvriers qualifiés et des employés. Les ouvriers non qualifiés connaissent une plus grande mobilité mais restent dans leur très grande majorité (77%) dans leur catégorie antérieure. Pour les professions intermédiaires, dont les effectifs sont moins nombreux (n=44), on observe un déplacement vers les catégories des ouvriers et des employés pour 46% d'entre eux. La situation des cadres ne peut être interprétée compte tenu des effectifs de départ (n=10).

Pour le secteur professionnel (tableau page suivante), si les mobilités sont également peu nombreuses, des particularités se dégagent :

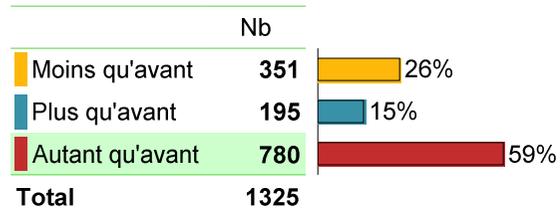
- **72% des accidentés des domaines de l'industrie et du BTP continuent d'exercer dans les mêmes secteurs.** Les individus qui changent de secteur se dirigent dans les services ou la logistique lorsqu'ils exerçaient dans l'industrie. Lorsqu'ils exerçaient dans le BTP, ils se dirigent très largement vers l'industrie ou les transports/logistique. Si les taux de mobilité sont identiques, les secteurs de destination des individus du BTP sont moins diversifiés que ceux de l'industrie.
- Les individus qui exerçaient dans **le transport/logistique** lorsqu'ils ont connu leur AT/MP sont 60% à rester dans ce secteur. On observe donc une **plus forte mobilité suite à un AT/MP dans ce 3^{ème} grand secteur de l'intérim**. Les personnes se dirigent le plus souvent dans les services (12%) et l'industrie (10%) mais également dans le commerce (8%). Ils sont donc plus nombreux à poursuivre une carrière en dehors des grands domaines d'emploi de l'intérim.
- 59% des individus qui étaient intérimaires dans les services continuent d'exercer dans ce domaine. Les autres se dirigent plus volontiers vers l'industrie (16%) et le commerce (11%).

Secteur actuel	Industrie	BTP	Transports / Logistique	Services	Agriculture	Santé	Commerce	Restauration / Hôtellerie
Secteur antérieur								
Industrie	72%	4%	6%	9%	1%	2%	4%	1%
BTP	11%	72%	8%	5%	0%	1%	3%	0%
Transports / Logistique	10%	3%	60%	12%	2%	1%	8%	3%
Services	16%	3%	6%	59%	1%	3%	11%	0%
Agriculture	15%	0%	4%	18%	60%	0%	4%	0%
Santé	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
Commerce	15%	0%	4%	8%	16%	0%	57%	0%
Restauration / Hôtellerie	22%	6%	16%	13%	0%	0%	0%	43%

3.1.5. Une intensité de travail le plus souvent inchangée

Diriez-vous que, par rapport à votre situation avant votre accident ou votre maladie, vous travaillez ?

Taux de réponse : 98%



individus reconnus travailleurs handicapés déclarent travailler moins qu'auparavant.

Pour la majorité des répondants en emploi (ou demandeurs d'emploi qui effectuent encore des missions d'intérim), **le retour à l'emploi suite à un AT/MP ne s'est accompagné d'aucun changement dans leur intensité de travail**. A l'inverse, 15% d'entre eux travaillent désormais plus qu'avant, alors que 26% travaillent moins.

Dans la continuité des précédents constats, la fin de l'AT/MP s'accompagne le plus souvent d'un retour à une situation proche de celle connue antérieurement. On observe à nouveau **une forte relation entre temps de retour à l'emploi et changement de rythme de travail**. Dès que le délai de retour à l'emploi dépasse les 6 mois, la part de personnes déclarant moins travailler augmente : 54% des individus qui ont mis plus de 2 ans à retravailler déclarent ainsi travailler moins qu'auparavant. De même, 51% des

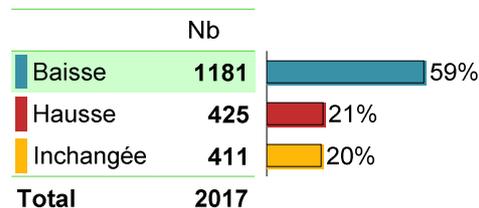
3.2. MAIS UNE PERCEPTION AU GLOBAL DEGRADÉE VIS-A-VIS DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Les répondants étaient invités à faire part de leur degré de satisfaction vis-à-vis de leurs situations professionnelles antérieure et actuelle (échelle de 1 à 10). On constate une nette dégradation de celle-ci puisque **59 % se disent moins satisfaits de leur situation actuelle que de leur situation avant AT/MP.**

Alors que la moyenne de satisfaction se portait à 7 avant AT/MP, elle ne s'élève qu'à 4,8 aujourd'hui.

Evolution de la satisfaction

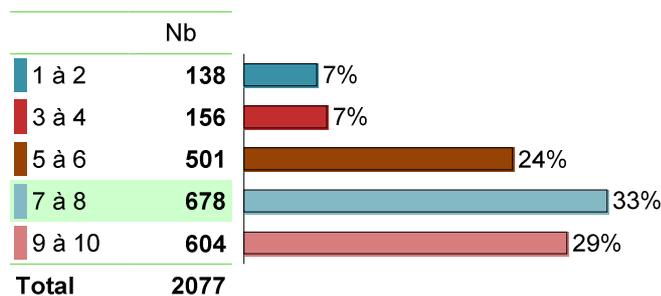
Taux de réponse : **96%**



Sur une échelle de 1 à 10, étiez-vous satisfait de votre situation professionnelle avant votre accident ou votre maladie ?

Taux de réponse : **99%**

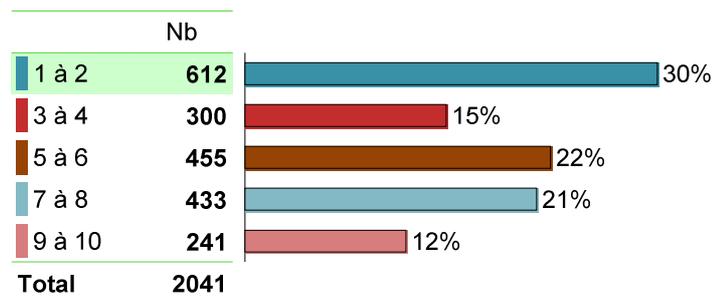
Moyenne = **7,0**



Sur une échelle de 1 à 10, êtes-vous satisfait de votre situation professionnelle actuelle ?

Taux de réponse : **97%**

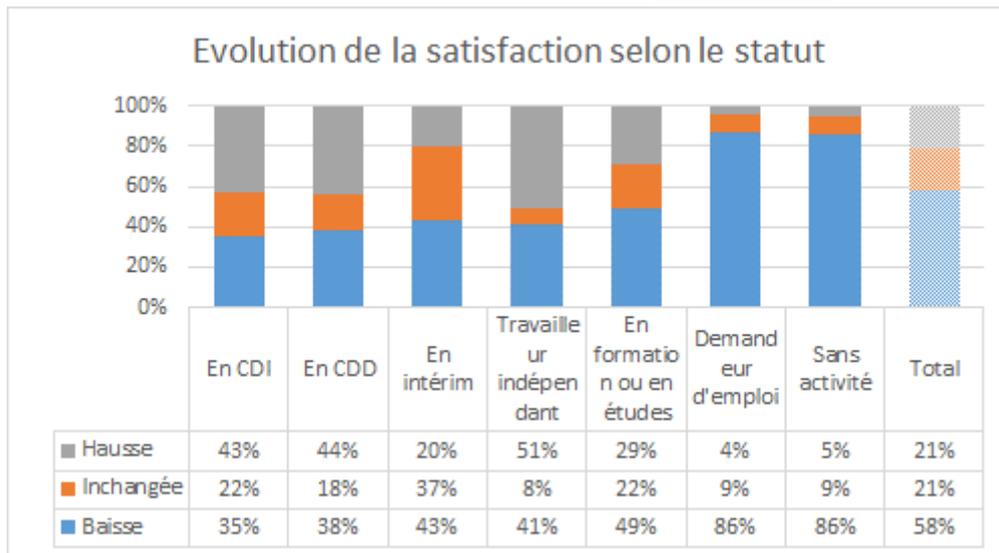
Moyenne = **4,8**



Cependant, cette **évolution est très dépendante de la situation actuelle des individus.** Ainsi, ceux actuellement sans emploi sont 86% à afficher une satisfaction en baisse, de même que 43 % des intérimaires¹⁷.

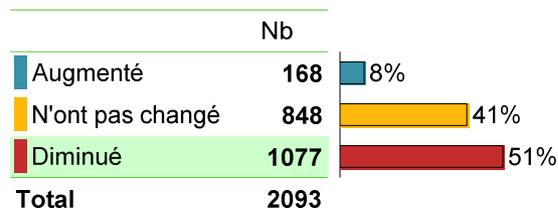
Les individus en emploi (CDI, CDD et travailleurs indépendants) affichent à l'inverse une satisfaction en hausse.

¹⁷ On note également que les individus actuellement sans emploi ont eu tendance à attribuer des notes de satisfaction très élevées quant à leur situation antérieure. Les individus attribuent en effet des notes relativement à leur situation actuelle et peuvent avoir tendance à « survaloriser » leur satisfaction antérieure au regard de leur insatisfaction actuelle.



Diriez-vous que, par rapport à votre situation avant votre accident ou votre maladie, vos revenus ont ?

Taux de réponse : **99%**



les individus en emploi, c'est l'évolution de l'intensité de travail qui explique le plus les variations de revenus. En toute logique, ce sont les individus qui travaillent moins qu'avant qui indiquent le plus avoir vu leurs revenus diminuer et inversement. Aussi, l'intensité d'emploi étant on l'a vu dépendante du temps de retour à l'emploi, **les diminutions de revenus touchent le plus souvent les individus dont le retour à l'emploi a été un processus long.** Les travailleurs handicapés déclarent également plus massivement (77%) une baisse de leurs revenus.

Par ailleurs, **la majorité des répondants déclare avoir vu ses revenus diminuer suite à l'AT/MP.**

Cette évolution des revenus est très largement dépendante de la situation des personnes, telle que décrite ci-dessus. Ainsi, les personnes en CDI et en intérim ont beaucoup moins fréquemment déclaré une perte des revenus (dans 32% des cas respectivement), que les demandeurs d'emploi (81%) et les personnes sans activité (75%).

4. LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT MOBILISEES

4.1. DES DIFFICULTES MULTIPLES ET SOUVENT PERSISTANTES

4.1.1. Des difficultés avant tout financières

Suite à votre arrêt de travail, avez-vous rencontré des difficultés ?

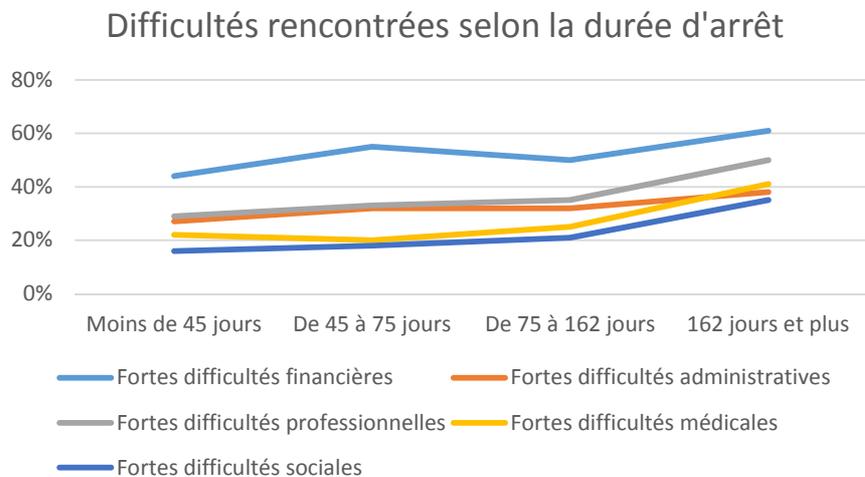
	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout	Total
Financières (perte de revenus...)	52%	22%	10%	15%	100%
Administratives (pièces justificatives...)	32%	23%	20%	25%	100%
Professionnelles (retour à l'emploi...)	37%	20%	16%	28%	100%
Médicales (complications médicales...)	27%	21%	21%	31%	100%
Sociales et personnelles (isolement, famille...)	23%	18%	18%	41%	100%

Les difficultés financières représentent très nettement la principale problématique des intérimaires victimes d'un AT/MP. 74% déclarent en avoir rencontrées et celles-ci ont été importantes dans la majorité des cas (52% de « Oui, tout à fait »).

Arrivent derrière les difficultés professionnelles et administratives puis médicales. Les difficultés sociales et personnelles sont les moins mentionnées, mais concernent malgré tout 41% des répondants.

Globalement, plus la durée de l'arrêt augmente, plus les individus déclarent avoir rencontré de fortes difficultés (Réponse « Oui, tout à fait » à la question) dans chacun des domaines proposés. La proportion de grandes difficultés devient très forte à partir du 3^{ème} quartile.

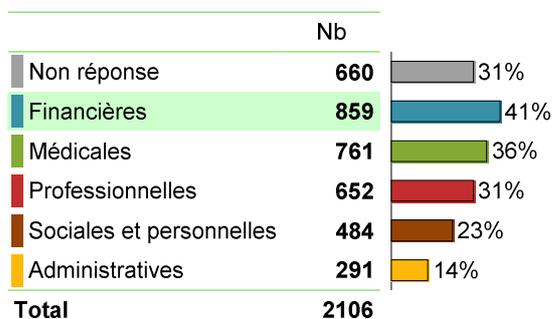
Seuls **128 individus (soit 6% des répondants) déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté** (« non, pas du tout » à chaque item proposé).



4.1.2. Des difficultés persistantes pour une majorité de répondants

Rencontrez-vous encore aujourd'hui des difficultés liées à votre accident ou votre maladie d'ordre ?

Taux de réponse : **69%**



69% des répondants ont déclaré rencontrer aujourd'hui encore des difficultés liées à leur AT/MP¹⁸. Dans la plupart des cas, ce sont des difficultés financières, médicales et professionnelles.

La persistance des difficultés entretient de forts liens avec la situation actuelle des personnes. En revanche, le lien avec l'ancienneté de la fin d'indemnisation n'est pas prégnant.

Les individus qui ont connu les accidents parmi les plus graves et qui leur ont laissé de lourdes séquelles ne connaissent pas

d'amélioration significative de leur situation avec le temps. Ils restent très souvent dans des situations durables de grandes et multiples difficultés.

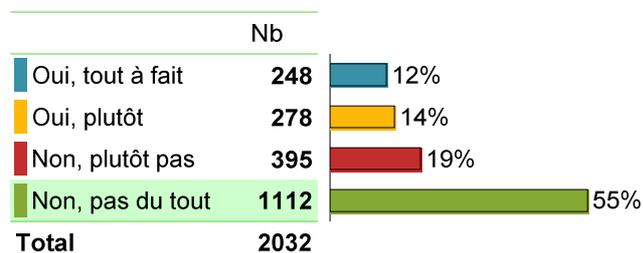
Par ailleurs, la relation est très forte entre perception de la gravité des séquelles et persistance des difficultés. Les individus qui ne déclarent aucune difficulté persistante attribuent une note beaucoup plus faible que les autres (moyenne de 3,5) lorsqu'on leur demande de juger de la gravité de leurs séquelles.

4.2. UN SOUTIEN LIMITE MALGRÉ LES DISPOSITIFS EXISTANTS

4.2.1. Des dispositifs mis en œuvre par la branche qui restent peu connus

Saviez-vous qu'il existe des aides ou accompagnements pour les intérimaires victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ?

Taux de réponse : **97%**



55% des répondants ont déclaré ne pas du tout connaître les aides et accompagnements existants pour les intérimaires victimes d'AT/MP. Plus globalement, ce sont 74% des répondants qui ont répondu non à cette question.

Cette connaissance **progresses avec le temps**, probablement en raison de la mise en place de nouveaux dispositifs. De 23% de « oui » pour des accidents survenus en 2011 (les deux modalités ont été regroupées), ce

chiffre passe à **31% en 2015**.

¹⁸ Les non réponses correspondent aux 31% d'individus qui ne rencontrent plus aucune des difficultés proposées en lien avec leur AT/MP.

4.2.2. Des contacts essentiellement entretenus avec les organismes en charge du versement d'indemnités

En tant qu'organismes en charge du versement des indemnités, seuls la **CPAM et AG2R La Mondiale sont majoritairement cités** comme organismes avec lesquels les victimes d'AT/MP ont été en contact.

Concernant les organismes de la branche de l'intérim, **près du quart des victimes d'AT/MP ont été en contact avec le FASTT et 11% avec le FAF TT**. Le FASTT est le troisième interlocuteur avec lequel les répondants ont le plus été en contact.

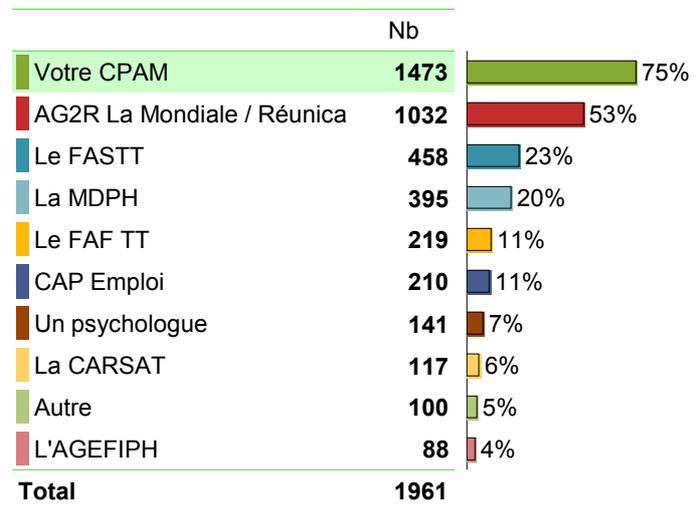
Enfin, les répondants ont régulièrement été en contact avec les acteurs du handicap, principalement les MDPH (20%).

Les organismes avec lesquels les personnes ont été en contact évoluent assez peu selon l'année de survenue de l'AT/MP. Seule la part d'AG2R La Mondiale / Réunica croît significativement (51% de citation pour les AT/MP de 2011 contre 68% pour les AT/MP de 2015).

Néanmoins, il convient d'être vigilant dans l'interprétation, étant entendu que les individus dont l'AT/MP est plus récent conservent un meilleur souvenir des interlocuteurs contactés. La proportion d'individus en contact avec le FAF TT a cependant tendance à décroître (6% en 2015 contre 15% en 2013) mais les faibles effectifs de répondants pour cet organisme appellent à interpréter ce constat avec vigilance. La proportion d'individus en contact avec le FASTT reste quant à elle relativement stable d'années en années. Ce sont les individus les plus en difficulté qui ont le plus été en contact avec le FASTT.

Avec quels organismes avez-vous été en contact dans les semaines ou mois qui ont suivi votre accident ou votre maladie ?

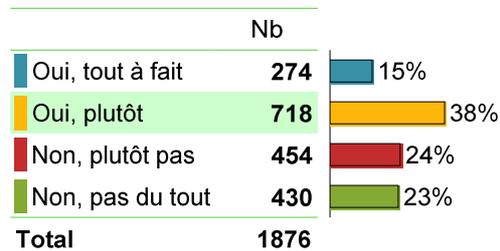
Taux de réponse : **93%**



4.2.3. Des individus régulièrement déçus des prestations dont ils ont bénéficié

Etes-vous satisfait des prestations dont vous avez bénéficié ?

Taux de réponse : **89%**



Seule une courte majorité de répondants se dit satisfaite des prestations dont elle a bénéficié. Pour 47% des répondants c'est l'insatisfaction qui prime.

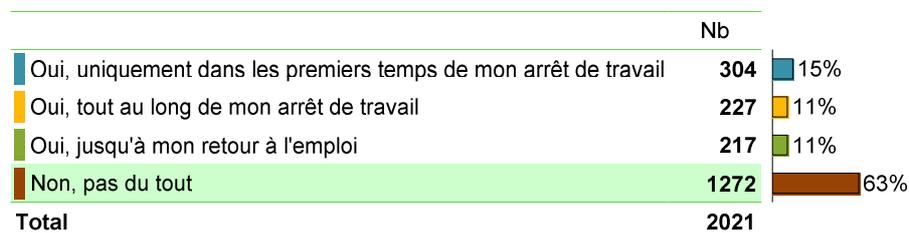
En ce qui concerne les organismes de la branche la satisfaction est la suivante :

- La satisfaction des bénéficiaires du FASTT est très similaire à la moyenne générale. La situation est identique pour AG2R / Réunion.
- La satisfaction est significativement supérieure à la moyenne concernant le FAF TT avec 65% de oui contre 53% en moyenne.

4.2.4. Des victimes qui considèrent avoir été peu soutenues par leur ETT

Estimez-vous avoir été soutenu par votre entreprise de travail temporaire dans les semaines ou mois qui ont suivi votre accident ou votre maladie ?

Taux de réponse : **96%**



Environ les **deux tiers des répondants estiment ne pas du tout avoir été soutenus** par leur entreprise de travail temporaire suite à leur AT/MP.

Lorsque cela a été le cas, il n'est toutefois pas rare que cet accompagnement ait perduré pendant la durée de l'arrêt de travail et même jusqu'au retour à l'emploi (22 % des répondants).

Cet accompagnement par l'ETT ne varie pas en fonction de l'ancienneté dans l'intérim. Les individus qui exerçaient dans la branche depuis plus de 5 ans n'estiment pas avoir été plus accompagnés que ceux qui étaient intérimaires depuis peu de temps.

On constate que **lorsque cet accompagnement existe il a un impact significatif sur les trajectoires professionnelles**. Les **individus qui déclarent avoir été accompagnés par leur ETT sont en effet plus souvent en emploi** (34% en intérim contre 28% en moyenne / 21% en CDI contre 17% en moyenne) que les autres. Par ailleurs, on observe des délais de retour à l'emploi raccourcis pour les personnes accompagnées (36% de retour à l'emploi en moins de 3 mois contre 27% en moyenne).

4.2.5. Des besoins de soutien largement exprimés par les répondants

En fin de questionnaire, les répondants étaient invités à répondre à la question ouverte suivante : « *A la suite de votre accident, de quel soutien auriez-vous eu besoin ?* ». 60% des enquêtés ont répondu à la question, permettant de constituer un corpus de 1 257 réponses sur laquelle une analyse lexicale a été réalisée.

Les besoins les plus souvent évoqués par les répondants sont les suivants :

- **Le besoin de soutien financier** : 29% des réponses évoquent les difficultés financières, il s'agit de loin de la problématique principale sur laquelle se sont exprimé les personnes.
- **Le besoin d'accompagnement dans les démarches administratives** abordé par 12% des répondants.
- **La nécessité d'un soutien moral** (exprimé par 9% des répondants) et **psychologique** (7% des répondants).
- **Le besoin de soutien, d'accompagnement ou encore de reconnaissance de la part de l'agence d'emploi** (8% des répondants).
- **L'accompagnement pour retrouver un emploi** (7% des répondants).

5. TYPOLOGIE DES PARCOURS D'INTERIMAIRES SUITE A UN AT/MP

5.1. L'ANALYSE FACTORIELLE DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ET DE LEURS DETERMINANTS

Afin de prendre en compte la multiplicité des facteurs qui interagissent pour influencer sur la trajectoire professionnelle des personnes et dégager une typologie des trajectoires professionnelles des intérimaires victimes d'un AT/MP, une analyse multivariée a été mise en œuvre. Elle se base sur une **analyse des correspondances multiples** (ACM) mobilisant les variables les plus structurantes de la trajectoire professionnelle des personnes qui ont été présentées dans les parties précédentes du document. L'objectif de cette méthode d'analyse factorielle est d'identifier des individus qui se ressemblent vis-à-vis de ces variables prises simultanément (et non plus deux à deux). Les variables utilisées sont :

- La situation professionnelle actuelle ;
- Le délai de retour à l'emploi ;
- L'évolution des revenus ;
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- L'âge ;
- La durée d'indemnisation.

Les individus ont ensuite été regroupés en classes à partir des résultats de l'analyse factorielle par la mise en œuvre d'une **classification ascendante hiérarchique** (CAH). Cette méthode permet de construire des groupes d'individus les plus homogènes possibles en leur sein et les plus hétérogènes possibles entre eux. Sur ces groupes est ensuite conduite une analyse descriptive de l'ensemble de leurs caractéristiques.

La typologie présentée ci-après constitue une structure idéal-typique qui réduit la réalité pour la rendre appréhendable. Il convient donc de garder à l'esprit que chaque individu est plus ou moins proche de la situation décrite par sa classe et qu'une typologie ne saurait restituer toute la diversité des possibles. Enfin, les modalités caractérisantes doivent s'interpréter en termes de *surcroît de présence* de la modalité et non de présence exclusive.

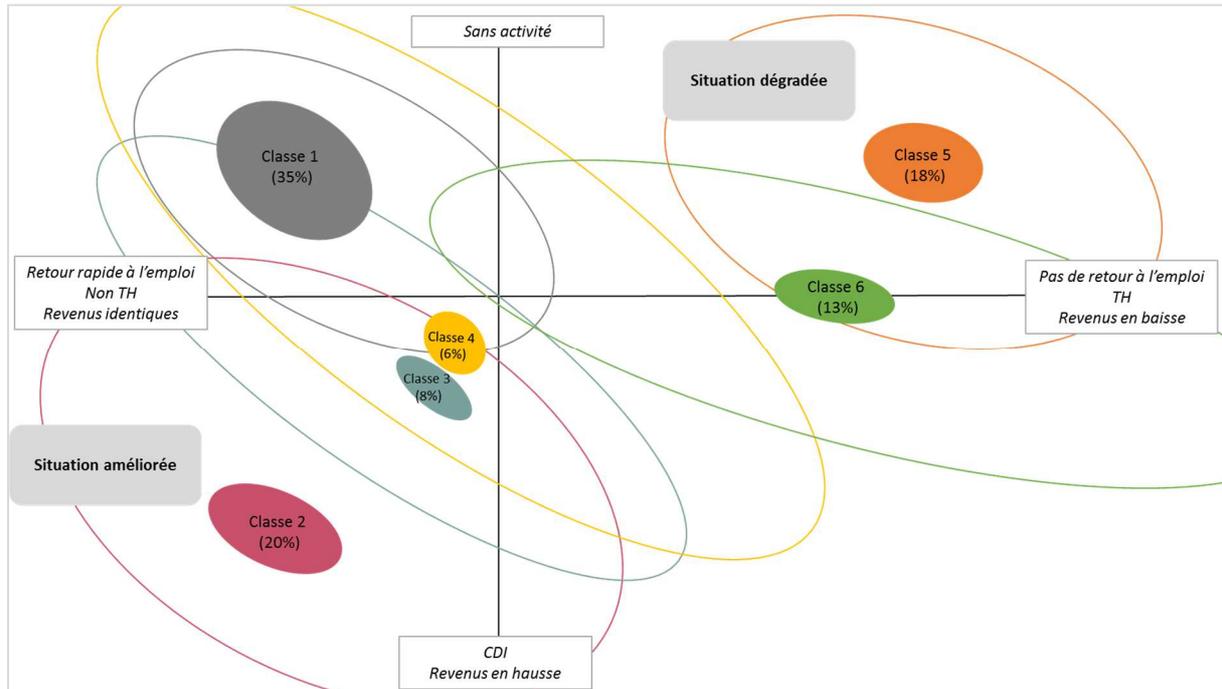
La plus grande partie de l'information est résumée par le premier axe factoriel. Celui-ci oppose principalement :

- **A gauche** : les individus qui ont retravaillé assez rapidement (moins d'un an), qui ne sont pas reconnus travailleurs handicapés, dont les revenus n'ont pour la plupart pas changé et qui sont en emploi.
- **A droite** : les individus qui n'ont pas retravaillé, qui sont reconnus travailleurs handicapés, dont les revenus ont diminué, qui ont connu les accidents avec les séquelles les plus graves (162 jours et plus d'indemnisation) et qui sont sans emploi.

Le deuxième axe s'avère moins informatif. Il distingue essentiellement vers le bas du graphique les individus dont la situation s'est améliorée (en CDI et/ou dont les revenus ont augmenté), par opposition aux individus sans activité (en haut).

Le graphique ci-dessous replace sur ces axes factoriels les 6 classes mises en évidence par la typologie. Les caractéristiques de chacune des classes sont détaillées ci-après.

Répartition des classes de la typologie sur le premier plan factoriel



Aide à la lecture

Chaque classe est représentée par deux ellipses : la première, plus petite, est centrée sur le « profil moyen » du groupe et sa taille est proportionnelle au nombre d'individus appartenant à ce groupe. Sa position sur l'axe horizontal reflète ses caractéristiques principales au regard notamment du retour à l'emploi et de l'évolution des revenus. La deuxième ellipse, plus grande, reflète la dispersion des structures du groupe sur les axes et témoigne ainsi de la diversité parfois importante des profils regroupés dans une même classe.

5.2. UNE TYPOLOGIE AUTOUR DE 6 CLASSES DE PARCOURS

Les 6 classes de la typologie sont structurées essentiellement autour du statut actuel (1 classe = 1 statut), lui-même lié aux autres caractéristiques (durée de retour à l'emploi et évolution des revenus notamment). Ainsi :

- Les 2 premières classes rassemblent des individus revenus assez rapidement à l'emploi, en interim (classe 1) ou en CDI (classe 2). Leurs situation actuelle est inchangée ou s'est améliorée. Ces classes concernent plus de la moitié de l'échantillon (55%).
- Les classes 3 et 4 regroupent des individus en CDD (classe 3) ou en formation (classe 4), soit environ 14% de l'échantillon. Leur position plutôt centrale sur le premier plan factoriel (*cf. graphique*) témoigne de caractéristiques « moyennes » sur les modalités caractérisantes de l'analyse.
- Les classes 5 et 6 concentrent quant à elles les individus les plus en difficulté, sans activité (classe 5) ou demandeurs d'emploi (classe 6), et dont la situation s'est dégradée. Elles regroupent près d'un tiers de l'échantillon.

Classe 1 (35%) : Situation inchangée

Il s'agit principalement d'individus en intérim, qui ont assez rapidement retrouvé un emploi, dont les revenus n'ont pas changé car ils travaillent autant qu'avant, et qui ne sont pas travailleurs handicapés. **L'impact de l'AT/MP sur leur trajectoire professionnelle est faible.** Cette classe regroupe le plus grand nombre d'individus.

Chiffres clés		
Modalité	% au sein de la classe	% ech.
En Interim	92%	39%
RQTH = non	89%	73%
Retour à l'emploi en moins d'un an	84%	62%
Revenus n'ont pas changé	66%	40%

Classe 2 (20%) : Situation améliorée

Il s'agit essentiellement d'individus en CDI, travaillant à temps plein, et dont les revenus ont augmenté pour une partie d'entre eux. Ils ont pour la plupart retrouvé un emploi en moins d'un an.

La classe 2 correspond ainsi aux répondants dont **la situation s'est améliorée, par l'obtention d'un emploi en CDI et/ou l'augmentation de leurs revenus.**

Chiffres clés		
Modalité	% au sein de la classe	% ech.
RQTH = non	82%	73%
En CDI	80%	18%
Retour à l'emploi en moins d'un an	74%	62%
Age 25-34 ans	48%	28%
Revenus ont augmenté	36%	8%

Classe 3 (8%) : Retour à l'emploi en CDD

Cette classe se caractérise essentiellement par les individus en CDD. Sa position centrale sur le premier plan factoriel (cf. graphique) témoigne de caractéristiques « moyennes » sur les autres modalités.

Chiffres clés

Modalité	% au sein de la classe	% ech.
En CDD	93%	8%
Retour à l'emploi en plus d'un an	29%	19%

Classe 4 (6%) : Jeunes et/ou en formation

Cette classe, de taille limitée, correspond à des individus en formation ou en études et à des jeunes de moins de 25 ans. Comme la classe 3, elle se situe non loin du centre du premier plan factoriel, attestant de caractéristiques plutôt moyennes au regard de l'analyse factorielle.

Chiffres clés

Modalité	% au sein de la classe	% ech.
Moins de 25 ans	57%	4%
En formation ou en études	48%	3%
Durée d'indemnisation inférieure à 45 jours	33%	24%
Revenus n'ont pas changé	50%	40%

Classe 5 (18%) : En grande difficulté

On retrouve ici les individus sans activité, qui n'ont pas retravaillé depuis leur accident, très souvent pour des raisons de santé et dont les revenus ont diminué. **Ce sont les individus plus en difficulté.**

Chiffres clés

Modalité	% au sein de la classe	% ech.
Revenus ont diminué	87%	51%
Sans activité	82%	17%
Pas de retour à l'emploi	59%	18%
RQTH = oui	49%	26%
Durée d'indemnisation >= 162 jours	44%	25%
Age >= 55 ans	26%	13%

Classe 6 (13%) : Situation dégradée

Il s'agit principalement de demandeurs d'emploi qui ne font plus d'intérim, qui ne trouvent pas de travail, dont les revenus ont diminué, plus souvent travailleurs handicapés. **Ce sont des individus très en difficulté mais moins en raison de leur état de santé que de leur difficulté à retrouver un emploi.**

Chiffres clés

Modalité	% au sein de la classe	% ech.
Demandeurs d'emploi	97%	13%
Revenus ont diminué	82%	51%
RQTH = oui	45%	26%
Pas de retour à l'emploi	40%	18%
Durée d'indemnisation >= 162 jours	34%	25%
Age 45-54 ans	27%	22%

Cette typologie a notamment été utilisée pour sélectionner les individus rencontrés en entretiens individuels (voir analyse qualitative ci-après).

6. APPROCHE QUALITATIVE DES PARCOURS INTERIMAIRES

6.1. RAPPEL DE LA DEMARCHE

Dans le cadre de la présente étude sur les trajectoires professionnelles des salariés intérimaires suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, **30 entretiens qualitatifs ont été conduits auprès d'intérimaires** afin de :

- Retracer leur parcours professionnel ;
- Identifier les difficultés qu'ils ont pu rencontrer suite à leur accident
- Identifier les leviers qu'ils ont pu mobiliser pour faciliter leur parcours.

Les **enseignements transversaux issus de l'analyse de ces parcours sont présentés ici et illustrés à l'aide de « vignettes »** qui donnent à voir quelques situations individuelles. Celles-ci ont pour objectif de montrer des situations variées mais n'ont pas de valeur de représentativité statistique (contrairement à la partie quantitative présentée plus haut).

Aussi, les entretiens conduits avec les intérimaires ont permis de nourrir le **rapport d'évaluation des dispositifs mis en œuvre par les acteurs de la branche. Ce rapport permet de croiser les différents points de vue** (celui des intérimaires mais aussi des entreprises de travail temporaire et des professionnels de l'accompagnement). La lecture de ce dernier document permet ainsi d'aller plus loin et d'avoir une vision « à 360 degrés » des enjeux existants en matière de suivi et d'accompagnement des intérimaires en situation d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

6.2. DE LA REPRISE DE L'INTERIM A LA RECONVERSION : UNE DIVERSITE DE PARCOURS POSSIBLES

Les entretiens conduits auprès des 30 intérimaires l'ont été en mobilisant des personnes appartenant aux 6 « classes » identifiées à l'issue de la partie quantitative.

La présentation des grands enseignements issus de ces entretiens est néanmoins organisée autour de trois grandes catégories pour en faciliter la lecture : **les retours vers l'intérim** (qui correspondent à la classe 1), **les parcours de reconversion professionnelle** (que l'on peut retrouver principalement chez les personnes des classes 2, 3 et 4), **les situations de difficultés durables** en raison de problématiques de santé (classe 5) ou de difficultés à retrouver un emploi (classe 6).

6.2.1. Les trajectoires de retour vers l'intérim : un parcours professionnel dans la continuité mais des risques de rechute à prendre en compte

Comme le met en évidence l'enquête quantitative, une partie des intérimaires va rapidement reprendre un travail à l'issue de leur arrêt de travail. Ils retrouvent alors sensiblement la même situation qu'avant leur accident : ils occupent un emploi intérimaire identique ou presque au précédent. Les intérimaires interrogés qui se situent dans ce cas ont connu un accident aux séquelles d'une gravité qu'ils considèrent eux-mêmes comme faible ou moyenne, entraînant un arrêt de travail d'une durée inférieure à 3 mois dans la plupart des cas.

L'accident du travail est alors perçu comme un simple « accident de parcours » sans réelle incidence sur la trajectoire professionnelle (cf. exemple 1 ci-contre)

Exemple 1 : Un accident du travail sans incidence sur le parcours professionnel

- V., jeune téléconseillère d'une trentaine d'années a été victime d'une chute dans un escalier sur son lieu de travail. Une entorse importante l'a obligée à être plâtrée puis à suivre des séances de rééducation.
- En fin d'arrêt, elle reprend le même poste au sein de la même entreprise et ceci pour la même agence de travail temporaire.
- L'accident est « banalisé » et ses effets apparaissent relativement absents sur le parcours professionnel à moyen ou long termes : « *C'est un accident. Ça arrive à tout le monde.* »

Pour autant, si l'état de santé permet une reprise du travail, **des difficultés de reprise peuvent apparaître** et résider alors plutôt dans :

- Le maintien du lien avec l'agence durant l'arrêt de travail ;
- La difficulté pour obtenir les visites de pré-reprise et de reprise auprès de la médecine du travail ;
- Les réticences de certains clients à confier une nouvelle mission à un intérimaire accidenté.

Aussi, **l'accident ou la convalescence peuvent avoir de nombreux inconvénients immédiats sur la vie quotidienne**, y compris chez les personnes qui reprennent rapidement une mission d'intérim à l'issue de leur arrêt : déplacements difficiles, baisse de revenus du fait de difficultés administratives générant un retard dans le versement des indemnités journalières, besoin d'aide à domicile,...

Exemple 2 : Un risque de rechute en lien avec une difficulté à se projeter dans un projet de reconversion professionnelle

- A., aide-soignante, indique avoir choisi l'intérim car elle préfère changer régulièrement d'établissement de soins. Elle retrouve, après son accident de travail, un métier qu'elle aime mais aussi des missions difficiles (charges parfois lourdes,...).
- Son accident de travail conjugué à son âge (54 ans) lui a cependant laissé des douleurs quotidiennes même si elle explique que celles-ci ne sont pas reconnues par la médecine du travail: « *Aujourd'hui, j'ai constamment mal aux bras. Je vois mon médecin mais je ne vois pas ce qu'il pourrait faire. Le médecin du travail, il a écrit à mon agence pour leur signifier qu'il fallait que je travaille moins de jours. Mais, depuis quelques années, il y a déjà la concurrence des infirmières qui ont raté le diplôme ou qui sont au chômage... alors moi je prends ce qu'on me propose. Dans l'idéal, il faudrait que je travaille à mi-temps... mais au niveau revenu, ce n'est pas possible. Mon compagnon vient de prendre sa retraite et nous avons une chute de salaire importante.* »
- A. a également rencontré un conseiller du FAF TT afin d'évoquer une possible reconversion professionnelle. Mais un certain nombre de freins empêche l'intérimaire de franchir le pas : « *Il faudrait que je change de métier. J'ai vu quelqu'un du FAF TT. Elle m'a dit qu'il y avait des solutions. C'est dommage de vivre avec des douleurs comme ça et de se demander comment on va finir sa carrière. Il me reste encore 8 à 10 ans. J'y pense tous les jours mais tant que mes bras tiennent, je ne réfléchis pas plus loin. J'aime mon boulot. Je ne suis pas encore prête. Je ne suis pas dans cette démarche.* »

Aussi, malgré les dispositifs de la branche, la possibilité de se réorienter vers un autre avenir est parfois contrariée par la nécessité matérielle ou une difficulté de faire aboutir son projet. Les trajectoires de reconversion sont ainsi très fragiles et le moindre « grain de sable » peut les remettre en question relativement facilement. Cependant, des solutions existent, y compris au sein de l'intérim, pour trouver des postes adaptés comme le montrent certains des parcours analysés (cf. exemple 3).

Si pour cette catégorie d'intérimaires, le retour vers l'intérim permet la reprise rapide d'une activité professionnelle et donc une issue a priori favorable, la **permanence des fonctions et des situations suite à l'accident peut exposer parfois à de nouveaux risques pour l'avenir.**

Pour les intérimaires interrogés, la reprise rapide d'une activité signifie aussi la reprise du niveau de vie antérieur. Elle évite aussi parfois de se poser les questions d'un avenir plus lointain (cf. exemple 2).

Exemple 3 : Un retour vers l'intérim sur des missions adaptées

- A la fin de sa scolarité, B. a travaillé dans une entreprise de livraison de meubles pendant 4 ou 5 ans. Il l'a quittée pour une autre dans l'espoir d'un poste mieux rémunéré. Mais il quitte l'entreprise au bout de 6 mois et s'inscrit dans 2 agences intérim. « *Je n'avais pas le choix. Il fallait que je travaille* » explique-t-il.
- Une ETT lui fournit très régulièrement des missions de chauffeur livreur PL. Il porte très régulièrement des charges lourdes. Ces différentes missions lui provoquent des douleurs plus ou moins intenses dans le dos.
- En octobre 2013, il éprouve une douleur vive en tirant un porte palette : « *Pour moi, c'était normal ces douleurs constantes mais là, je ne pouvais même plus m'asseoir. J'ai ramené le camion. Je l'ai signalé à l'entreprise. Ils m'ont déclaré AT et je suis allé voir le médecin. J'ai fait tout un tas de radio, scanners,... J'ai un problème de disques lombaires usés. J'ai dû suivre une rééducation avec le kiné, en piscine,...* ».
- Reconnu TH, il envisage une reconversion professionnelle et prend contact avec le Fastt qui l'oriente vers un bilan de compétences puis une formation à l'AFPA. Faute de trouver une entreprise qui l'accueillera pour un stage découverte, il abandonne l'idée d'une reconversion. Dans le même temps, une ETT lui propose une mission d'intérim lui permettant de ne pas mobiliser son dos.
- Il s'estime « chanceux » d'avoir pu reprendre une activité qui ne lui impose pas de porter des charges.

6.2.3. Les parcours de reconversion : des circonstances extérieures favorables et/ou un accompagnement par les professionnels de la branche ou du droit commun

Parmi les intérimaires interrogés en entretiens, plusieurs constatent **une amélioration de leur situation professionnelle** suite à l'accident de travail malgré une durée d'arrêt relativement longue pour certains (jusqu'à un an ½).

Ces trajectoires vécues positivement par les intéressés ont été permises par une **diversité de facteurs favorables** : un conseil prodigué par un proche, une volonté antérieure à l'accident de s'inscrire dans un parcours professionnel stable, une capacité personnelle à rebondir, le soutien d'un professionnel de la branche ou extérieur à celle-ci, etc.

Dans certaines des trajectoires étudiées, la réorientation du parcours professionnel se réalise au terme d'une trajectoire jugée trop instable et/ou trop épuisante. **L'accident du travail n'est pas l'unique déclencheur du nouveau parcours** mais il s'ajoute à un certain nombre d'éléments qui, articulés entre eux, font basculer les individus vers le désir puis la volonté de modifier leur vie professionnelle (cf. exemple 4).

Parmi les intérimaires rencontrés en entretiens, ceux qui ont entrepris une reconversion professionnelle disposent souvent de **ressources personnelles préalables**. Pour certains, il s'agit de compétences déjà acquises dans certains domaines professionnels (ex : immobilier, génie civil...), dans d'autres cas ce sont certains loisirs qui vont être mis à profit (pratique du yoga, expérience de voyages) pour envisager une reconversion professionnelle.

Il s'agit par ailleurs de personnalités assez « positives », ayant eu l'habitude de réfléchir à leur parcours professionnel ou qui étaient prêtes à le faire. Elles ont su transformer leur traumatisme en élément positif concourant à la transformation de leur vie : « *Il faut avancer, rester positif. Il n'y a pas d'échecs... seulement des expériences.* »

Exemple 4 : Une reconversion professionnelle en lien avec une recherche de stabilité

- J. obtient à la fin des années 90 un BEP d'électricien. Parce qu'il a des difficultés à accéder à un emploi sans avoir d'expérience, il s'inscrit dans différentes agences d'intérim qui lui offrent la possibilité de réaliser des remplacements dans le cadre de missions de courtes durées. Son parcours professionnel est relativement chaotique tant en termes d'activité que financier. Il alterne des périodes d'emploi et de chômage ; il connaîtra également une période au RMI : « *Des entreprises, j'en ai fait au moins une centaine et les boîtes d'intérim aussi !* ».
- Son accident a lieu un vendredi soir alors qu'il travaillait pour une société de nettoyage industriel. Sur le chantier, il réalise un faux mouvement en portant une machine assez lourde. J. le signale oralement à son chef qui ne l'inscrit pas sur son registre. De ce fait, l'accident de travail mettra du temps à être déclaré comme tel. Dans une situation financière très délicate et n'ayant pas de CMU, J. ne pourra réaliser les soins nécessaires : « *J'étais sans ressources et je n'ai pas pu faire les séances de kiné. Le médecin de la Sécurité sociale me dit alors que comme je ne fais pas de soins, je peux reprendre le travail !* »
- Après plusieurs semaines de complexités administratives et financières, J. est soutenu par une assistante sociale de la sécurité sociale (rencontrée lors d'une permanence en mairie). Son accident sera reconnu en tant qu'AT puis il reprendra des missions d'intérim dans différentes agences. Mais il s'estime toujours « *en galère* » et le supporte de moins en moins.
- Son entourage proche l'oriente alors sur le métier de gardien d'immeuble. Conseillé par Pôle Emploi, il suivra une formation de 10 mois durant lesquels il effectuera plusieurs stages. Après l'avoir testé lors d'un stage et de 2 CDD, un office HLM l'embauche alors en CDI.
- Sans être enthousiaste, l'ancien intérimaire apprécie la nouvelle sécurité que lui procure un emploi de longue durée : « *Ma situation aujourd'hui ? Il y a mieux et il y a pire ! Je gagne un salaire régulier et je sais que je peux payer tous les mois mes factures. Avec l'intérim, je n'étais sûr de rien. J'ai moins la hantise du lendemain.* »

Exemple 5 : Une reconversion accompagnée par les acteurs de la branche

- Pendant une dizaine d'années, M. a été « à son compte » comme commerçant (marchés) ou restaurateur (snack et bar restaurant). C'est un autodidacte. Les résultats financiers de ses commerces n'étant pas suffisamment intéressants il cesse son activité. Tout en postulant à des postes de responsabilité dans la restauration, M. s'inscrit en intérim et réalise « des boulots pas gratifiants mais alimentaires » en attendant mieux. Il est préparateur de commande quand survient son accident : un faux mouvement lui cause une douleur fulgurante dans le dos. Il est amené aux urgences et le médecin signe un arrêt de 2 mois. Il est reconnu travailleur handicapé et a une interdiction de porter des charges lourdes. La question de sa reconversion se pose alors.
- M. se dit « curieux ». Il a connu le FASTT, le FAF TT et AG2R en « se renseignant lui-même ». Il a d'abord eu connaissance de ces acteurs à travers des dépliants qu'il a pris dans une des agences où il était inscrit. Il entame un bilan de compétences suivi d'une formation certifiante dans la sécurité (CQP agent de prévention sécurité).
- Il reconnaît que sa rencontre avec les personnes du FASTT ou du FAF TT a été déterminante dans sa trajectoire actuelle : « Les gens du FASTT et du FAF TT sont à 100 % responsables de ce que je fais aujourd'hui. J'ai vraiment apprécié leurs interventions. Ce sont des gens compétents qui nous considèrent comme des personnes. Ils ont un côté humain. Quand on est intérimaire, on est interchangeable. Au FASTT ou au FAF TT, il y a une écoute et de vraies actions. Ce n'est pas du 'bla bla'. L'aide est vraiment là. Je ne me suis pas senti abandonné. J'ai été cadré et suivi et j'en avais vraiment besoin à ce moment-là »
- Suite à sa formation M est très vite embauché par une société de Sécurité. C'est un secteur qui embauche. Il est actuellement Agent de sécurité incendie en CDI. Il souhaite monter sa propre entreprise. Pour cela il sait qu'il doit avoir une expérience d'au moins 3 ans. Il espère pouvoir suivre une formation spécialisée dans les explosifs au sein de sa nouvelle entreprise.

Pour autant, lorsque ce sont les séquelles de l'accident qui empêchent une reprise sur un poste similaire, un besoin d'accompagnement plus poussé sur le projet professionnel se fait sentir.

Plusieurs dispositifs viennent y répondre, notamment la mission maintien dans le projet professionnel du FASTT et les dispositifs du FAF TT (BC et CIF reconversion). Ces dispositifs, parce qu'ils proposent une réelle opportunité de changement dans le parcours des intérimaires sont particulièrement marquants et appréciés des salariés qui en ont bénéficié (cf. exemple 5). Ils peuvent aider les intérimaires à faire plus facilement le deuil de leur passé professionnel et à se projeter dans un nouveau projet. Néanmoins, la reconversion professionnelle est un processus difficile pour les personnes d'ores et déjà fragilisées par l'expérience qu'ils ont vécue. Les parcours sont alors parfois longs et non linéaires.

6.2.3. Des trajectoires professionnelles impactées par des difficultés de santé persistantes ou des difficultés à retrouver un emploi

Entre ces deux profils évoqués (retour rapide vers l'intérim / projet de reconversion d'une certaine ampleur), il existe des **situations pour lesquelles les solutions sont plus délicates à trouver car les situations sont évolutives et « en construction »** et dans certains cas les difficultés de santé sont persistantes.

Parmi les individus rencontrés qui se trouvent dans des situations qui restent douloureuses et parfois « enkystées », on retrouve des personnes qui ont connu un arrêt de longue durée (de 1 à 3 ans) et qui estiment pour une partie d'entre eux souffrir de séquelles graves. Plusieurs n'ont jamais retravaillé depuis leur accident, tandis que d'autres ont connu des rechutes.

Pour une partie d'entre eux, les **difficultés de santé actuelles et passées** (dans le cas de multiples accident), la dureté physique des postes auxquels ils pensent pouvoir prétendre, associées à leur âge (pour ceux de + de 40 ans) conduisent ces individus à une demande de prise en charge financière de leur situation. Cette demande n'étant pas « entendue » selon eux, les relations nouées avec les différentes institutions et opérateurs administratifs ou sociaux sont perçues avec beaucoup de méfiance. Les individus rencontrés ont souvent démontré de la colère par rapport à un système qu'ils ne comprennent pas pleinement et qu'ils trouvent injuste à leur endroit (Cf. exemple 6).

Exemple 7 : Une difficulté à trouver un emploi malgré un solide parcours de formation

- S. a occupé différents métiers au cours de sa carrière professionnelle, indiquant « avoir la bougeotte ». Après un CAP de boulanger, il s'oriente vers la pâtisserie, obtient un brevet de maîtrise, et exerce ce métier pendant plusieurs années. Il fait ensuite le choix de s'orienter dans la restauration, secteur au sein duquel il occupera les métiers de serveur, de chef de rang puis d'assistant de direction. Lassé de ce métier, il décide alors de « bifurquer » et occupe des missions d'intérim en tant que charpentier, couvreur / zingueur. Ces missions lui donneront l'occasion de travailler pour les monuments historiques, période dont il garde un très bon souvenir. Il apprécie durant cette période de travailler un intérim car cela lui « permet de changer régulièrement ». Lors de la survenue de son AT en 2011 – chute d'un toit – il exerçait des missions d'intérim depuis 3 / 4 ans.
- Suite à cet accident, S. sera arrêté durant 209 jours et subira deux opérations. S'ensuivra une période de rééducation relativement lourde durant plus d'un an. Il est aujourd'hui reconnu travailleur handicapé. Durant cette période, S. explique avoir dû « faire son deuil (...) quand on vous dit que vous êtes reconnu travailleur handicapé, c'est dur. On vous empêche de travailler, on vous dit que vous devez changer de métier mais on ne vous donne rien. Je ne le souhaite à personne, la vie s'arrête d'un coup ». Vivant seul et sans attache familiale, cette période a été relativement difficile à vivre. Il indique également avoir rencontré des difficultés pour être indemnisé. Du fait de ces difficultés, S. a eu recours aux services d'une assistante sociale de sa mairie, suite aux conseils d'une connaissance.
- A l'issue de son arrêt, S. s'inscrit à Pôle emploi et est accompagné par Cap emploi. Fin 2013, il s'engage dans une formation de métreur au sein d'un Centre de Rééducation Professionnelle (CRP), formation de deux ans financée par le Conseil régional qu'il achève début 2016. Cette formation lui apporte satisfaction : « refaire une formation c'est enrichissant. Le métier de métreur c'est bien car comme j'ai travaillé comme charpentier et dans les monuments historiques, ça me permet d'être de l'autre côté ».
- Depuis 2016, malgré cette formation et le CQP obtenu, S. est en recherche d'emploi. Il explique rencontrer des difficultés à trouver en raison du fait que les employeurs demandent régulièrement « un complément ». Début 2017, il projette ainsi d'engager plusieurs formations : Cléa (socle de compétences et de connaissances), une formation en informatique ainsi qu'une formation de technicien d'étude de prix du bâtiment à l'AFPA. Il espère que ces nouvelles formations lui permettront d'accéder à un emploi.

Exemple 6 : Des difficultés de santé persistantes et une colère manifeste vis-à-vis des institutions

- X. a 46 ans. Il est célibataire. Il vit avec sa sœur et son père dans un petit immeuble. Il est originaire d'Algérie, pays qu'il a quitté à l'âge de 17 ans. Il a toujours travaillé dans le secteur du bâtiment. Manœuvre, il a appris « sur le tas ». Il travaille depuis 2004 pour l'agence D. dont les locaux sont proches de chez lui. Il travaillait pour de longues missions au sein de la même entreprise utilisatrice. Malgré les propositions de cette dernière, il dit avoir préféré le statut d'intérim : « Avec l'agence, il n'y avait pas de problème. Elle me donnait tout le temps du travail ».
- Son accident a eu lieu en 2014 sur un chantier (fracture et rupture de ligament croisé). X. a été transféré rapidement à l'hôpital mais le médecin qui l'ausculte alors ne perçoit pas la gravité de l'accident et le renvoie chez lui avec une attelle. Le lendemain, il sera transporté d'urgence par les pompiers dans une clinique qui pratiquera un scanner et l'opérera « sur le champ ». X. déclare avoir déposé plainte contre le premier médecin. Il subira plusieurs opérations du genou.
- Aujourd'hui, X. dit qu'il est « épuisé » par son état de santé qui ne lui permet pas, selon lui, de reprendre le travail. Les relations avec les organismes de sécurité sociale et les médecins conseil apparaissent très conflictuelles, notamment sur la possibilité de reprendre un emploi : « A la sécu, il y a un médecin (le médecin conseil) qui a des problèmes avec moi. Il croit que je lui crie dessus mais c'est ma voix ; je ne crie pas. [...] Il me dit que je ne me suis pas présenté quand il fallait mais je n'arrive pas à marcher. Ce n'est pas facile de me déplacer. Il ne cherche pas à avoir mon avis. Il est payé pour briser la vie des gens. »

Dans certains cas, on perçoit également qu'un certain nombre **d'éléments ajoutés les uns aux autres** (état de santé, fatigue, résidence à la campagne, absence de permis, bas niveau de diplôme, liens perdus avec l'entreprise de travail temporaire...) **empêchent d'envisager une reprise d'activité.**

Aussi, **lorsque la santé des intérimaires permet un retour à l'emploi, celui-ci peut s'avérer relativement long** (parmi les intérimaire interrogés, la durée de leur chômage peut s'étendre sur un à deux ans). Dans certains cas, la trajectoire professionnelle va alors être marquée par des avancées puis des reculs. Aussi, **les projets de reconversion ne donnent pas toujours les effets escomptés immédiatement** (Cf. exemple 7). Retrouver un emploi peut notamment s'avérer complexe dans un contexte économique pas nécessairement porteur.

7. CONCLUSION

Le présent rapport d'étude des trajectoires donne à voir la diversité des parcours des intérimaires ayant connu un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné un arrêt de travail long¹⁹ entre 2011 et 2015.

Plusieurs enseignements issus de l'enquête par questionnaire méritent d'être soulignés :

- En termes de caractéristiques, les intérimaires victimes d'un AT/MP ayant entraîné un arrêt long sont dans une large **majorité des hommes** (86 %), **plus âgés que la population globale des intérimaires** (62 % de plus de 35 ans contre 42 % dans l'ensemble de la population).
- Les **durées d'indemnisation sont très diverses**. Aussi, les séquelles laissées par l'AT/MP dans les mois qui ont suivi et parfois jusqu'à ce jour sont très variables d'une personne à l'autre. Cette diversité de situations se traduit par des trajectoires observées qui sont variées même si le constat qui prédomine est celui d'une stabilité dans les PCS et secteurs d'activité (69 % des personnes en emploi ont une PCS et un secteur identique à celui avant AT/MP) :
 - La **part d'intérimaires reste importante** (38 % des enquêtés effectuent toujours des missions d'intérim). Lorsque les personnes retournent vers l'intérim après leur arrêt de travail, le retour à l'emploi est généralement rapide (moins de 3 mois) et la CSP et le secteur d'activité inchangés. Aussi, on trouve une part plus importante de situations « inchangées » parmi les personnes ayant eu les arrêts les plus courts.
 - **32 % des personnes sont sans emploi** (demandeurs d'emploi n'effectuant plus de missions d'intérim ou inactifs). Un tiers d'entre elles rencontrent toujours des **difficultés de santé** ne leur permettant pas de retravailler. On trouve une part plus importante de personnes sans activité parmi les individus qui ont connu les arrêts les plus longs.
 - **28 % des enquêtés sont aujourd'hui en CDI (18 %), en CDD (8 %) ou travailleurs indépendants (2 %)**. Les personnes en CDD ont plus souvent que les autres connus une longue période avant de retrouver un emploi. Elles ont également changé de PCS et de secteur d'activité plus que les autres.
- **L'intensité, la nature et la persistance des difficultés rencontrées vont également avoir un impact sur les trajectoires des personnes**. Celles déclarant avoir rencontré d'importantes difficultés de santé sont ¼ à être aujourd'hui sans activité et sont moins nombreuses à être retournées vers l'intérim (20 %). Les difficultés personnelles et sociales ont également un impact relativement marqué sur le retour à l'emploi. A l'inverse, les personnes n'ayant pas rencontré de difficultés importantes sont plus souvent en CDI que les autres.
- Enfin, **l'âge apparait comme un facteur déterminant** du retour à l'emploi, les plus de 55 ans étant 32 % à se déclarer sans activité à ce jour, tandis que les 25-34 ans sont les plus nombreux à être en CDI.

¹⁹ 30 jours consécutifs ou 85 jours continus ou discontinus sur 12 mois glissants.

- Globalement, le **soutien dont les intérimaires ont bénéficié suite à leur AT/MP apparaît relativement limité**. Les aides existantes semblent très imparfaitement connues (55 % ne les connaissent pas du tout et 19 % plutôt pas). Aussi, 63 % des enquêtés estiment ne pas avoir été soutenus par leur ETT dans les semaines ou moins ayant suivi leur AT/MP. Pour autant, lorsque ce soutien existe, on observe un impact positif sur les trajectoires professionnelles (les individus qui déclarent avoir été accompagnés par leur ETT sont plus souvent en emploi que les autres et les délais de reprise sont plus rapides).

En ce qui concerne **l'analyse qualitative des trajectoires**, les entretiens conduits permettent de confirmer la diversité des parcours. La **situation antérieure et les ressources personnelles** apparaissent notamment avoir un impact sur la « capacité » des individus à rebondir suite à leur AT/MP mais également à dépasser certaines difficultés (financières, d'accès aux droits...). Dans certains cas, l'accident a été le « déclencheur » d'un projet de reconversion (contraint parfois, mais aussi déjà présent dans les projets antérieurs des personnes dans d'autres cas).

Pour les personnes les plus en difficultés, le **poids des problématiques de santé** apparaît important. Celles-ci peuvent également être présentes dans des parcours que l'on pourrait juger de prime abord comme positifs. Lorsque le retour à l'emploi s'effectue sur un poste similaire et que celui-ci présente des risques particuliers (notamment pénibilité dans certains secteurs), il existe un risque de rechute parfois peu pris en compte par les intérimaires qui souhaitent « retourner rapidement au travail ».

Les **parcours de reconversion peuvent quant à eux s'avérer relativement longs**. Ils s'accompagnent régulièrement de formations, financées par la branche parfois, mais aussi régulièrement par d'autres financeurs (Conseil régional, Agefiph, Conseil départemental).

Les individus interrogés en entretiens n'ont pas toujours eu le **réflexe de se tourner vers les acteurs de l'intérim** pour étayer leur parcours ou disposer d'aides. La méconnaissance des dispositifs existants est ici confirmée, le réflexe est alors parfois de se tourner vers les acteurs du droit commun (assistants sociaux d'un CCAS, Cap emploi, etc.).

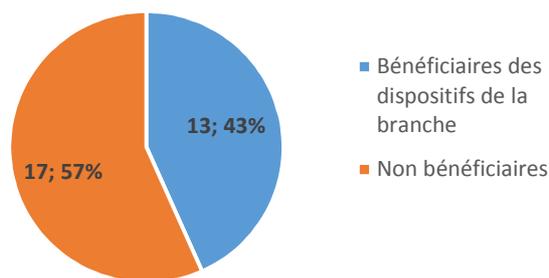
Enfin, les entretiens ont été marqués par des témoignages récurrents de **difficultés rencontrées en termes de démarches à effectuer** pour « faire reconnaître » son accident et obtenir ses indemnités dans un délai rapide. Les personnes rencontrées ont souvent évoquées un mécontentement vis-à-vis des différents interlocuteurs avec qui elles ont été en contact (sécurité sociale notamment) et le regret de ne pas avoir été davantage soutenus par le secteur de l'intérim.

Pour aller plus loin, ces différents éléments de synthèse sur les trajectoires des intérimaires peuvent être mis en perspective avec l'évaluation des dispositifs de la branche qui fait l'objet d'un rapport ad hoc.

8. ANNEXE : ECHANTILLON DES 30 INTERIMAIRES INTERROGES EN ENTRETIENS QUALITATIFS

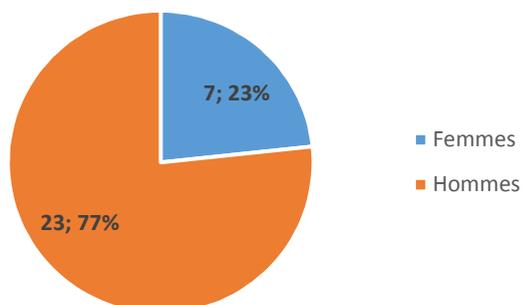
La réalisation des entretiens avec les intérimaires ayant connu un AT/MP s'est organisée en 2 vagues : l'une a plus particulièrement concerné des individus n'ayant pas bénéficié de dispositifs d'accompagnement de la branche tandis que la seconde vague a plus spécifiquement ciblé des bénéficiaires. Au total, 30 trajectoires ont pu être reconstituées grâce aux entretiens qualitatifs.

Répartition des personnes interrogées en entretiens entre bénéficiaires et non bénéficiaires

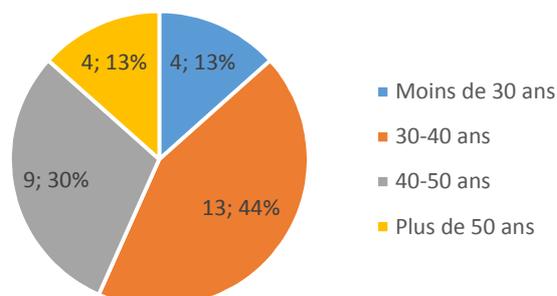


Le choix des individus a surtout visé à recueillir une diversité de situations et de caractéristiques tout en restant dans le cadre des marqueurs majeurs de la population des intérimaires ayant connu un AT/MP. L'échantillon possède ainsi les caractéristiques suivantes ²⁰ :

Répartition des personnes interrogées en entretien par genre



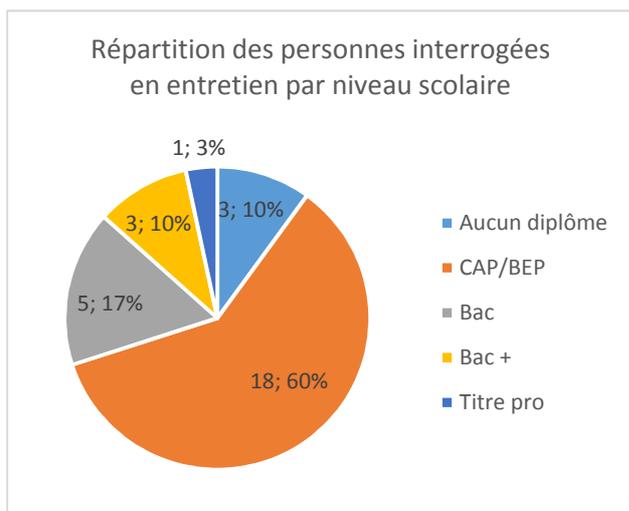
Répartition des personnes interrogées en entretien par âge



La très forte proportion d'hommes dans l'échantillon correspond au taux élevé d'intérimaires masculins.

Toutes les catégories d'âges (jeunes et seniors) sont représentées dans l'échantillon avec une proportion plus élevée des 30 à 40 ans (13 individus sur 30).

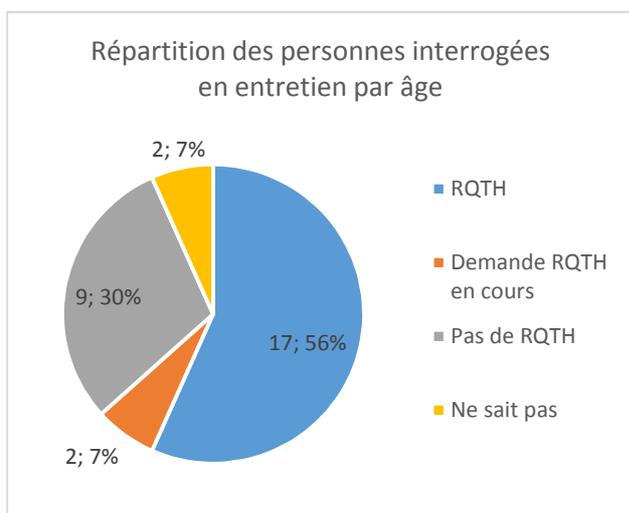
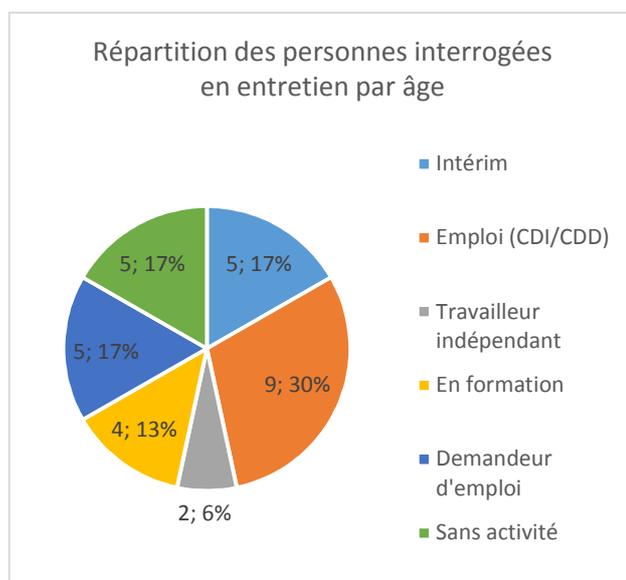
²⁰ Les caractéristiques propres à chaque individu interrogé sont en annexe.



La grande majorité des individus de l'échantillon détiennent une formation initiale professionnelle validée par un CAP/BEP. Rappelons que 76 % des intérimaires sont des « ouvriers » (données OIR 2016).

Si l'on considère les individus en intérim, en emploi et les travailleurs indépendants, plus de la moitié de l'échantillon est, au moment de l'enquête « en situation d'emploi ». Seulement un enquêté sur 6 a repris une activité intérim.

10 sont « demandeur d'emploi » ou « sans activité » et 4 en cours de formation.



Un peu plus de la moitié des individus de l'échantillon ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Les intérimaires RQTH sont plus nombreux parmi les bénéficiaires des dispositifs de la branche.

Répartition des individus de l'échantillon selon la typologie par classe

Classe	Total échantillon
classe 1	6
classe 2	5
classe 3	5
classe 4	2
classe 5	6
classe 6	6
Total	30

Rappel

- **Classe 1** (35% des individus) : individus dont **la situation n'a que peu changé**. Faible impact de l'AT/MP sur la trajectoire.
- **Classe 2** (20% des individus) : Individus en CDI, à temps plein, dont les revenus ont augmenté. La classe 2 correspond aux répondants **dont la situation s'est améliorée**.
- **Classe 3** (8% des individus) : classe moins informative essentiellement caractérisée **par les individus en CDD**.
- **Classe 4** (6% des individus) : Petite classe qui correspond plutôt à des individus en **formation ou en études, jeunes de moins de 25 ans**.
- **Classe 5** (18% des individus) : Individus sans activité, qui n'ont pas retravaillé depuis leur accident, très souvent pour des **raisons de santé et dont les revenus ont diminué**. Ce sont les plus en difficulté.
- **Classe 6** (13%) : Demandeurs d'emploi qui ne font plus d'intérim, qui ne trouvent pas de travail, dont les revenus ont diminué, plus souvent TH. Ce sont **des individus très en difficulté mais moins en raison de leur état de santé**.